

Bulletin d'information de la Ctrip, n° 13, 27 janv. 2009

Table des matières

« Les bilatérales précariseront les travailleurs »	2
Etre ou ne pas être une île ?	5
Travailleurs circulez, vous êtes contrôlés	6
Troïka sociale : la libre circulation de la main-d'œuvre est menacée	8
Intolérable intolérance d'un parti gouvernemental !	9
Les frontaliers ont plus d'impact sur la croissance que sur le chômage	10
Même pas peur des travailleurs roumains et bulgares	13
La chronique de Jacques Pilet. L'Europe a bon dos	15
Fâchés, les Roumains volent dans les plumes de l'UDC	17
Le scrutin qui réveille toutes les peurs	19
Message du président de la Confédération Hans-Rudolf Merz à propos de la libre-circulation (version intégrale)	22
Le président de la confédération abuse de son autorité au profit de la propagande d'état ...	24
Roumains et Bulgares, une libre circulation incomplète	25
Libre circulation : nous allons voter à perpétuité !	27
Le «non» irresponsable	29
NON à la libre circulation incontrôlée des personnes !	31
La libre circulation a bien servi Genève	32
La Suisse n'a pas les moyens de dire non	34
Libre circulation des personnes : évolution des proportions de ressortissants de l'Union européenne (UE) et de ressortissants de pays tiers	35
« Je suis optimiste pour le vote du 8 février »	37
Libre-circulation : pourquoi l'UE garde le silence	38
Le croassement des corbeaux n'a pas la même résonance partout	39
Libre circulation des personnes : qu'arrive-t-il vraiment en cas de non le 8 février 2009 ? ...	40
La Roumanie et la Bulgarie : pas mûres pour l'UE, mais mûres pour la Suisse ?	42
Il n'y a que des bonnes raisons pour refuser la libre circulation et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie	43
Les bilatérales : une entreprise d'import-export	45
Libre circulation des personnes : fictions et réalités	46

« Les bilatérales précariseront les travailleurs »

15 janvier 2009

VOTATION - Le refus de la reconduction et de l'extension de la libre circulation des personnes trouve de plus en plus d'échos à gauche. Entretien avec Michel Gindrat, socialiste, syndicaliste et fervent partisan du non.

«Non à la reconduction de la libre circulation des personnes qui conduira à la sous-enchère salariale!» L'appel que véhicule l'antenne neuchâteloise du comité ouvrier contre la «libre exploitation des travailleurs»¹ se place aux antipodes du mot d'ordre émis par l'appareil cantonal du Parti socialiste. Si bien que l'entité neuchâteloise, constituée d'une vingtaine de socialistes et autres représentants des milieux syndicaux, n'a pas manqué d'agacer le PS. D'autant plus que la gauche neuchâteloise est déjà divisée quant aux votations de février sur la reconduction de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union Européenne et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie².

Membre du Syndicat suisse des services publics pour la région de Neuchâtel (SSP-RN) comme du PS, Michel Gindrat se sent à son aise au sein du comité réfractaire aux «bilatérales». Et si sa position dissidente dérange, «tant mieux! Parce que nous voulons provoquer le débat.»

Quelles sont vos motivations?

Michel Gindrat: Ce sont principalement les arrêts de la Cour de justice des Communautés européennes qui sont inquiétants. Ils ont montré que la libre circulation des personnes ou la libre prestation de services, deux libertés fondamentales étroitement liées, visent à imposer le salaire d'origine des travailleurs et non le salaire du lieu où la prestation est produite. Aujourd'hui déjà, l'Union européenne conteste un certain nombre de mesures d'accompagnement. Si ces arrêts s'appliquent en Suisse, nos législations fédérales et cantonales sur le marché public sont menacées. Et avec elles nombre de conventions collectives de travail. Il s'agit d'une grave attaque contre les syndicats et la protection des travailleurs.

Vous argumentez votre «non» par le risque de sous-enchère salariale. Qu'en est-il à Neuchâtel?

A Neuchâtel, une commission tripartite est chargée de l'observation du marché du travail et de la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement de l'Accord bilatéral sur la libre circulation des personnes. Elle a fourni dernièrement une étude sur l'évolution des salaires dans l'industrie horlogère neuchâteloise entre 2002 et 2006. C'est la seule base de travail chiffrée que nous avons.

Contestez-vous les chiffres recueillis par cette étude sur le salaire dans le milieu horloger neuchâtelois?

Oui. Cette étude me paraît plus que discutable: le rapport sur l'horlogerie n'a pas pu être effectué en fonction des réelles conditions salariales dans les entreprises. Nombre d'employeurs n'ayant pas voulu communiquer ces éléments. L'évaluation a donc été réalisée sur une base statistique. Le dumping salarial est déjà bien présent. Et une étude du Secrétariat d'Etat à l'économie relève que les inspecteurs du travail ont constaté des abus lors de 26% des contrôles concernant les secteurs soumis à une convention collective de travail obligatoire. Si les CCT devaient se voir encore moins respectées, qu'elles devaient s'affaiblir ou se briser, ce serait dramatique.

Comme vous, l'UDC Yvan Perrin évoque le dumping salarial. Votre message ne risque-t-il pas d'être brouillé?

Si Monsieur Perrin reprend des arguments, qui devraient être plus nettement mis en avant par le milieu ouvrier, cela le regarde.

Un «non» peut impliquer la fin des bilatérales. Qu'en pensez-vous?

De toute façon, les autres accords bilatéraux ne sont pas forcément bons pour les travailleurs. Qu'il s'agisse des transports terrestres, de l'ouverture des marchés publics à la concurrence... A propos du trafic aérien, je ne pense pas que le personnel de l'aviation, qui travaille dans des conditions de plus en plus difficiles, ait profité de la libéralisation du ciel...

Vous faites signer une déclaration. Les travailleurs s'en préoccupent-ils?

Les premiers signataires sont des syndicalistes et des militants. Mais par travailleurs, entendez salariés. Et puis, sur les stands, plus nous nous rapprochons des salariés qui sont des travailleurs, plus le «non» est net. Je suis enseignant: entre nous, le débat est plus idéologique.

Vous êtes membre du PS. N'êtes-vous pas en porte-à-faux avec votre parti?

Non. Je suis simplement minoritaire. Mais la discussion sur le sujet de la sous-enchère salariale et les questions que pose notre comité seront débattues lors du congrès du PS, samedi prochain. La réflexion se poursuivra ensuite au sein du PS: c'est bien car auparavant, nos idées étaient taboues.

L'un de vos camarades de parti s'est fait taper sur les doigts pour avoir pris la même position que la vôtre dans la presse. Pourquoi?

Je pense que cette petite altercation est due à la responsabilité particulière de mon camarade dans la section Ville de Neuchâtel du PS: il en est président.

ISABELLE STUCKI

Note :

1Notre édition du 18 décembre 08.

2Notre édition du 8 janvier 09.

Pour en savoir plus sur le comité du «non»: www.ucpo.ch. Pour consulter l'étude effectuée dans le secteur de l'horlogerie: www.ne.ch/commissiontripartite

A noter que Le Courrier publiera samedi prochain une double page sur les votations du 8 février.

Solidarités opte pour la lutte syndicale

Même si elle se situe à gauche de l'échiquier politique neuchâtelois, la section cantonale de Solidarités ne soutient en rien le comité ouvrier contre la « libre exploitation des travailleurs ». Ses membres ne signeront pas la déclaration que ce dernier fait circuler. Divisés sur la question des bilatérales, quelques populistes pourraient être tentés. Membre de Solidarités, Henri Vuilliamenet sait que la Cour de justice des Communautés européennes s'est prononcée en faveur de mesures politiquement contestées. « Le débat autour de certains arrêts est très fort au sein de l'UE. Mais la Suisse n'a rien à dire en ce qui concerne la législation européenne: elle ne fait pas partie de l'Europe. » Il poursuit: « La sous-enchère salariale a toujours existé. Au début du XIXe siècle, les villes craignaient l'afflux des gens de la campagne qui travaillaient pour des salaires plus bas que les citadins. On n'a pas fermé les frontières des villes pour autant! » Selon le militant, « Solidarités a toujours été dans le camp de ceux qui défendent la libre circulation des personnes et l'union des travailleurs, quelle que soit leur provenance ». Il assure que cette position n'a rien d'idéologique: « Les répercussions de la fermeture des frontières sont tangibles. La surveillance policière accrue implique l'augmentation de clandestins et de sans-papiers. » Pour Henri Vuilliamenet, il est évident que la libre circulation des personnes peut inciter certains travailleurs à fournir des prestations à des conditions salariales moindres. « Il revient aux syndicats de s'organiser pour lutter contre le dumping salarial. Solidarités préfère cela plutôt que l'on place encore plus de policiers aux frontières! » Ces arguments seront certainement débattus samedi. Sur l'instigation de la section neuchâteloise du Nouveau mouvement européen suisse (Nomes NE) et de la Maison de l'Europe transjurassienne, Neuchâtel accueillera alors un colloque public intitulé « La Suisse est en Europe ».

ISABELLE STUCKI

Note : « La Suisse est en Europe ». Débats avec les représentants des partis politiques neuchâtelois. Sa 17 janvier, 9h, aula de la Faculté des lettres de l'université de Neuchâtel. Manifestation publique et gratuite.

Les trois villes disent «oui»

Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel: les trois villes du canton viennent de prendre une décision commune. Toutes trois dirigées par une majorité de gauche, elles s'engagent pour la libre circulation des personnes dans le cadre des accords bilatéraux avec l'Union européenne et leur extension à la Bulgarie et à la Roumanie. Les trois villes en profitent pour solidifier les ponts qui les relient par le biais du RUN, le Réseau urbain neuchâtelois. Elles argumentent qu'elles offrent plus de deux tiers des emplois dans un canton principalement exportateur. De ce fait, tant au Locle qu'à La Chaux-de-Fonds ou à Neuchâtel, les places de travail sont à mettre directement ou indirectement en lien avec les accords bilatéraux. Autrement dit: la santé du marché de l'emploi étant en partie tributaire des bilatérales, il s'agit de les reconduire par un «oui» le 8 février prochain.

Au vu de la période difficile que traverse le canton, les villes estiment qu'un «non» serait «un frein paralysant dont l'économie neuchâteloise n'a vraiment pas besoin». Après un examen du dossier, les exécutifs du Locle, de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds certifient que la libre circulation des personnes est même vitale pour un canton frontalier qui a impérativement besoin de main-d'oeuvre étrangère. Selon les villes, c'est justement de ces travailleurs que dépend l'essor et l'épanouissement économique du canton. « Les emplois occupés dans les villes par des personnes venues d'autres pays ne sont pas concurrents avec ceux qu'occupent les Neuchâtelois », affirment-elles dans un communiqué commun. De plus, les exécutifs des trois villes demandent « qu'une attention soutenue soit portée à l'élaboration de conventions collectives de travail dans les secteurs qui n'en sont pas encore pourvus, et que les contrôles sur le marché du travail soient augmentés ».

ISABELLE STUCKI

Etre ou ne pas être une île ?

20 janvier 2009

Une minorité d'adversaires de la libre circulation des personnes se tapit au sein même du camp économique. Une bizarrerie, quand on sait que la libre circulation a induit en Suisse une croissance d'au moins 1% en 6 ans, la création de 250'000 emplois, et qu'elle répond aux besoins des entreprises en main-d'œuvre qualifiée.

A l'autre extrême – mais il est vrai que les extrêmes se rejoignent – une partie de la gauche radicale décrie aussi la libre circulation. Pourtant, les mesures d'accompagnement, qui protègent les conditions de travail et le niveau des salaires en Suisse, sont intrinsèquement liées à l'accord sur la libre circulation et seront renforcées en cas de reconduction.

Comment donc expliquer cette opposition des « défenseurs », qui de l'économie, qui des travailleurs et travailleuses ? La raison en est que le vrai débat de fond tient en une question de principe qui, enracinée dans les convictions de chacun-e, transcende en partie les clivages politiques : voulons-nous, oui ou non, vivre avec les autres ? Autrement dit, préférons-nous l'insularité – loin d'être salubre – ou l'ouverture au monde ?

Je ne parle pas d'une ouverture subie, qui paraîtrait inévitable pour un petit pays sur une planète mondialisée. Ni d'une ouverture déguisée qui, selon la logique du saisonnier, reviendrait à recruter puis à jeter en fonction des besoins. Non, l'ouverture nécessaire à la Suisse, c'est une ouverture choisie et entière. Ensemble, on est plus forts : c'est aussi vrai face à la crise qui s'annonce. Raison de plus pour voter OUI, le 8 février, sur la voie bilatérale, à défaut.

Liliane Maury Pasquier, conseillère aux Etats (GE)

Travailleurs circulez, vous êtes contrôlés

21 janvier 2009

En Suisse, quelque 150 inspecteurs du travail veillent à ce que libre circulation ne rime pas avec exploitation. Ce dispositif, qui va devoir affronter la crise, a jusqu'ici donné satisfaction aux autorités de surveillance, même dans les cantons frontaliers. Reportage à Neuchâtel.

Du rose bonbon des salons de massage aux gris métalliques mais chics des entreprises d'horlogerie, les inspecteurs de l'emploi en voient de toutes les couleurs. Employés par l'Etat neuchâtelois, Frédéric et Nelson ont pour mission de lutter contre la sous-enchère salariale dans le canton.

Cet après-midi-là, leurs visites, toujours inopinées, les mènent d'abord dans un restaurant. Qui affiche fermé. Un risque du métier, qu'ils sont forcés de prendre puisque la restauration, avec la construction, fait partie des secteurs où les infractions sont les plus nombreuses. Et où leurs contrôles nécessitent parfois un accompagnement policier.

Rien de tel dans la société de télémarketing du bas du canton ou dans l'entreprise horlogère, propriété du groupe LVMH, qu'ils visitent ensuite dans le haut. Bien que leur arrivée ne manque pas de susciter une crispation passagère sur les visages.

Finalement, c'est dans le quartier chaud de Neuchâtel que l'accueil s'avère le plus souriant. «Bonjour Madame, inspection du travail. Rosanita* est-elle là?». Originnaire de la République dominicaine, la jeune femme est titulaire d'un passeport espagnol, ce qui lui permet, libre circulation oblige, de travailler au maximum 90 jours sur sol suisse.

Dans le milieu, beaucoup de ses collègues d'origine brésilienne ou asiatique mariées à des Européens sont dans la même situation. Rosanita elle, dans cet appartement minuscule et surchauffé où la télé passe un feuilleton romantique, confie qu'elle a quitté l'Espagne à cause de la crise. «J'espère que ça ira mieux ici, même s'il fait très froid!».

9% des emplois aux frontaliers

En 2000, lorsque les Suisses ont accepté en votation l'accord sur la libre circulation des personnes, un seul inspecteur était chargé de la surveillance du marché de l'emploi dans le canton de Neuchâtel. Frédéric et Nelson font aujourd'hui partie d'une équipe de six personnes, qui s'occupe également du travail au noir.

En ce qui les concerne, l'essentiel de leur travail est constitué par les contrôles qu'ils effectuent dans le cadre des mesures d'accompagnement. Introduites en 2004, celles-ci l'ont été pour servir de garde-fous à la sous-enchère salariale. A tel point que Bruxelles, dans un courrier diplomatique début 2008, en a dénoncé certaines pour leur caractère protectionniste.

Sur le terrain, le système semble en tout cas fonctionner. Le 14 janvier dernier, la Confédération et les cantons ont tiré un bilan positif. Que partage Olivier Schmid, chef de l'Office neuchâtelois de surveillance du marché de l'emploi. «Avec 600 contrôles effectués en 2008, ce qui représente près de 3000 employés, on arrive à avoir une image assez juste de la situation. Or, si nous avons dénoncé des abus, nous n'avons pas constaté de sous-enchère salariale», indique-t-il.

Dans un canton où les frontaliers exercent 9% des emplois et où leur effectif n'a pas cessé de gonfler en dix ans – 3748 en 1998 contre 9446 en 2008 -, la question préoccupe. Les autorités ont présenté plusieurs analyses à ce sujet. L'une, en 2006, établissait une «certaine

corrélation» entre l'emploi frontalier et le taux de chômage. L'autre, en 2007, réfutait l'existence d'une «corrélation évidente» entre les deux.

2550 francs par mois

Pour sa part, le syndicaliste neuchâtelois Michel Gindrat, partisan du refus le 8 février prochain, estime que le dumping salarial est un fait. Selon lui, les enquêtes sur les salaires, comme celle réalisée cet été dans le secteur horloger, ne sont pas représentatives car fondées sur des données de l'Office de la statistique plutôt que sur les fiches de paie réelles.

«Jean-Claude Rennwald [député socialiste au Parlement] a parlé de salaires de 2550 francs par mois ou d'autres inférieurs de 600 francs à ceux en vigueur dans la branche. Dans le second-œuvre par exemple, il n'y a pas de CCT nationale, les abus sont très fréquents», critique-t-il.

Un constat partagé par la surveillance du marché de l'emploi. «Les salaires peuvent y être de 2 à 40% inférieurs aux normes», précise l'un des deux inspecteurs. Qui n'ont d'autres moyens que de dénoncer les sociétés prises en faute.

L'an dernier, 32 sanctions administratives ou pénales ont ainsi été prononcées dans le canton. Elles l'ont été contre des entreprises ou des indépendants européens qui ne s'étaient pas annoncés ou des sociétés qui avaient détaché des travailleurs en Suisse sans fournir leurs fiches de salaire ou sans les payer aux normes helvétiques.

Situation de plus en plus tendue

D'une voix commune, les cantons ont reconnu qu'il était encore difficile aujourd'hui de prendre des sanctions contre des entreprises ayant leur siège social à l'étranger. Ils ont aussi souligné qu'avec une économie en perte de vitesse, l'épreuve de vérité était encore à venir pour les mesures d'accompagnement.

Michel Gindrat est plus alarmiste. Citant en vrac la quasi-impossibilité de contrôler le travail qui s'effectue à titre indépendant, la zone grise qui règne en matière d'agences de placement et le fait que la CCT de l'horlogerie ne soit pas étendue à tous les ouvriers de la branche, le syndicaliste craint une situation de plus en plus tendue avec la crise.

Philosophes, Frédéric et Nelson n'imaginent quant à eux pas venir grossir les rangs des chômeurs au cas où les mesures d'accompagnement venaient à être supprimées. «Si elles n'avaient pas été mises en place, cela aurait été la gabegie. Mais des contrôles, il y en aura toujours», concluent-ils.

Carole Wälti

Troïka sociale : la libre circulation de la main-d'œuvre est menacée

21 janvier 2009

Le 21 janvier 2008, la Confédération européenne des syndicats (CES) participera à la troïka sociale des ministres de l'Emploi qui réunira les partenaires sociaux européens, la Commission européenne et la plateforme des ONG sociales européennes. La réunion tripartite abordera la question de la mobilité des travailleurs et ses impacts sur les marchés européens de l'emploi - un sujet qui figurera au centre des préoccupations du futur Conseil informel Emploi, politique sociale, santé et affaires des consommateurs (EPSCO). A cette occasion, la CES réitérera son soutien à la libre circulation de la main-d'œuvre et ses préoccupations concernant la menace que la récession et les récentes décisions de la Cour de Justice européenne (CJE) représentent à cet égard.

La CES a longtemps soutenu la libre circulation de la main-d'œuvre au sein de l'Union européenne jusqu'à s'opposer aux mesures transitoires faisant suite à l'adhésion des nouveaux États membres en 2004 et 2007. En dépit de la récession, la CES défendra l'égalité d'accès aux marchés de l'emploi et le principe de l'égalité de traitement pour tous les travailleurs.

John Monks, Secrétaire général de la CES, a déclaré : *« La libre circulation de la main-d'œuvre est un concept fondamental que nous défendrons toujours. Mais les récentes décisions de la Cour de Justice européenne, qui ont permis aux employeurs d'utiliser des travailleurs détachés pour miner les conventions collectives, ne nous aident guère. Cette tendance doit être corrigée d'urgence afin d'introduire un protocole de progrès social dans le prochain traité à conclure, et de renforcer la directive sur les travailleurs détachés. »*

De plus, John Monks a souligné que *« Ces initiatives ne sont pas destinées à entraver la libre circulation mais à la soutenir. Elles visent à prévenir une fragilisation de grande ampleur qui, si elle se poursuit, constituera probablement la plus grande menace pour le marché unique et les relations entre les pays. Elles sont destinées à faire obstacle aux nationalistes, protectionnistes et racistes qui s'opposent en masse au marché unique et à la libre circulation de la main-d'œuvre. Elles sont essentielles pour l'avenir de l'Europe. »*

Intolérable intolérance d'un parti gouvernemental !

21 janvier 2009

Les électeurs suisses se prononcent le 8 février 2009 sur la prolongation des accords de libre circulation des personnes avec les pays de l'Union européenne, y compris leur extension à la Roumanie et à la Bulgarie. La mal-nommée Union Démocratique du Centre, qui est en réalité un parti national-populiste d'extrême-droite, mais qui est aussi une composante du Conseil fédéral (le gouvernement), appelle à voter non. Selon elle, en effet, « *l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et la Bulgarie est une concession excessive compte tenu du retard économique, de la corruption, de la criminalité et du chômage élevé que connaissent ces deux pays* ».

Ces arguments en disent long sur les préjugés identitaires et xénophobes que distille ce parti politique. Première force politique du pays, il avait obtenu 29% des voix en 2007. Son chef charismatique Christoph Blocher n'avait ensuite pas été réélu au Conseil fédéral par les parlementaires. Les ténors de l'UDC avaient alors écarté de leurs rangs les ministres « trop modérés » qui avaient été élus en leur nom. Cette scission a légèrement diminué le poids de l'UDC. Ses dirigeants ont toutefois exercé une telle pression qu'ils ont obtenu la démission de l'un de ces ministres un an plus tard. Ce qui sonna le glas de l'éphémère sursaut démocratique de 2007, une majorité des parlementaires élisant finalement au gouvernement, en décembre 2008, un ancien président de l'UDC très proche de Christoph Blocher, Ueli Maurer.

C'est notamment sous la responsabilité d'Ueli Maurer que l'UDC avait lancé ses premières campagnes médiatiques provocatrices, en particulier contre une soi-disant invasion musulmane et pour l'interdiction des mosquées sur tout le territoire suisse. En 2007, des affiches haineuses, représentant trois moutons chassant à coups de pied un mouton noir, avaient également été exposées dans toute la Suisse pour soutenir la campagne de l'UDC lors des dernières élections fédérales. Cette campagne honteuse avait fait des émules dans l'extrême-droite européenne. Elle avait aussi soulevé beaucoup d'indignation.

Aujourd'hui, l'UDC remet ça pour lutter contre la libre circulation des personnes. Sa nouvelle affiche est sinistre. Elle représente trois corbeaux qui croquent et menacent la Suisse avec le slogan « *Ouvrir la porte aux abus ? Non !* » Le message xénophobe est clair, il joue avec l'image et avec les couleurs. Il se contente de provoquer le réveil des fantasmes les plus sombres. Ainsi n'est-il plus nécessaire d'argumenter. Et peu importe à ces xénophobes, sans même leur parler de droits des gens et de démocratie élémentaire, que sans ses immigrés, la Suisse n'aurait jamais pu assurer sa prospérité. Pas plus qu'elle ne le pourrait à l'avenir.

Le plus gênant, dans cette triste affaire, ce n'est pas cette affiche en soi, que n'importe quel groupuscule de la droite la plus extrême et la plus raciste d'ici ou d'ailleurs pourrait sans problème reprendre à son compte. Mais c'est plutôt le fait qu'elle émane d'un parti gouvernemental, dont l'un des représentants les plus éminents a été élu par une majorité de parlementaires. Ainsi, le peu de réactions que cette affiche suscite, hormis l'émoi légitimement exprimé par des ressortissants roumains, s'il révèle sans doute une certaine lassitude face à ces provocations insupportables, indique peut-être aussi, malheureusement, que la population de la Suisse est en train de s'y habituer. Ce qui est particulièrement préoccupant !

Charles Heimberg

<http://www.mediapart.fr/club/blog/charles-heimberg/210109/intolérable-intolérance-d-un-parti-gouvernemental-0>

Les frontaliers ont plus d'impact sur la croissance que sur le chômage

21 janvier 2009

MARCHE DU TRAVAIL | Le professeur Yves Flückiger analyse l'effet des bilatérales.

Quelles sont les conséquences de l'augmentation des frontaliers sur le chômage? Réponse d'Yves Flückiger, professeur d'économie politique, vice-recteur de l'Université de Genève, auteur en 2005 d'un rapport sur l'impact de la libre circulation sur le marché du travail.

Quel a été l'impact de la libre circulation sur le chômage et la croissance du canton?

Il est difficile de faire la part entre la croissance liée à la conjoncture et celle liée aux accords bilatéraux. Mais il ne fait aucun doute que la croissance économique et la création d'emplois ont été largement stimulées par la mise en œuvre des accords. Depuis le début des années 2000, un immigré sur deux a une formation de niveau universitaire. Ces personnes qualifiées sont venues alléger la pénurie de main-d'œuvre observée dans certains secteurs, notamment ceux liés à l'exportation, ce qui a renforcé leur compétitivité, et partant la croissance ainsi que les emplois. J'observe enfin que durant les années qui ont précédé la signature des accords, la croissance suisse a été nettement plus faible qu'en Europe. Après les accords, elle a été plus forte. Surtout à Genève.

En 2005, vous écriviez que le chômage pourrait augmenter de 0,04 point suite à l'adoption des bilatérales, tout en affirmant que la croissance pourrait diminuer le chômage.

Oui. Le taux de chômage est lié à deux facteurs, le nombre d'entrée au chômage et sa durée. Or, la libre circulation n'a pas augmenté les entrées tout simplement parce que la main-d'œuvre immigrée ne se substitue pas aux travailleurs autochtones.

D'autre part, la conjoncture et l'accent mis sur la prise en charge plus rapide des chômeurs à Genève a permis de diminuer la durée du chômage. Mais tout n'est pas entièrement rose: il faut admettre que les bilatérales ont contribué à accentuer la concurrence régnant sur le marché du travail. Cela a pu contribuer à rendre plus difficile le retour en emploi des chômeurs. Mais cette concurrence accrue n'est pas le seul fait des immigrés. Elle existe aussi au niveau des travailleurs suisses, devenus de plus en plus mobiles, et qui sont attirés par les salaires pratiqués à Genève.

Entre 2002 et 2008, le nombre de frontaliers et de chômeurs a augmenté. Mais depuis 2004, l'augmentation des frontaliers a continué alors que le chômage baissait. Pourquoi?

Entre 2004 et 2008, la conjoncture a été particulièrement bonne. Couplée à l'adoption de la nouvelle loi sur le chômage, de nombreux chômeurs ont été réinsérés. D'ailleurs, les frontaliers ont surtout été recrutés dans des secteurs en pénurie de main-d'œuvre locale.

Si la libre circulation n'était pas entrée en vigueur. Que se serait-il passé?

La croissance aurait été plus faible. Comme la baisse du chômage. On aborderait donc aujourd'hui la récession à venir avec un chômage plus élevé. La hausse globale des salaires tirés par la compétitivité de l'économie aurait été moins importante, comme les rentrées fiscales, ce qui aurait limité les investissements publics.

Mais une pénurie de personnel aurait aussi pu aboutir à des hausses de salaires plus importantes...

A la fin des années 80, les salaires dans les banques et dans l'informatique notamment ont explosé en raison de la rareté de la main-d'œuvre. Mais quand l'économie s'est retournée, au début des années 90, ces secteurs devenus moins compétitifs ont trinqué. Les gens mis

au chômage ont eu beaucoup de peine à se reclasser: leurs références salariales étaient trop élevées.

Selon les syndicats, les frontaliers ont remplacé la main-d'œuvre instable de jadis.

Il faut retenir les leçons de l'histoire. Dans les années 60 et 70, on importait de la main-d'œuvre précaire et peu qualifiée, occupée dans des secteurs saisonniers notamment. En temps de crise, elle repartait, ce qui limitait certes le chômage, mais accentuait la crise. Ainsi, lors de la première crise pétrolière, en 74, le PIB suisse a diminué de 7% lors du départ des saisonniers! Ceux qui combattent les bilatérales imaginent sans doute qu'on pourrait revenir à une immigration à la carte avec des quotas fixes. Mais ce système aurait des effets très négatifs.

On risque ainsi de faire venir une main-d'œuvre peu qualifiée et mal payée pour travailler dans les secteurs peu compétitifs. Cela ne ferait qu'accroître les inégalités. La libre circulation offre un système plus simple et plus efficace: il laisse les secteurs qui souffrent d'une pénurie de personnel d'embaucher les personnes dont elles ont besoin.

On importe de la main-d'œuvre. Mais pourquoi ne forme-t-on pas plus de personnel local?

Pour une part, le nombre de personnes ayant une formation tertiaire en Suisse est trop bas par rapport aux besoins de l'économie.

D'autre part, le nombre d'emplois à Genève est plus élevé que la population active résidente. Enfin, notre système éducatif tarde à réagir à des situations de pénurie.

L'économie se retourne. Quel impact sur les frontaliers?

Depuis 2007, vu la pénurie de main-d'œuvre locale, on a surtout engagé des frontaliers. L'arrêt des engagements et les départs naturels vont faire diminuer leur nombre.

MARC BRETTON

Les salariés hors sol : bonne affaire ou gouffre financier?

Soixante-deux mille personnes détiennent un permis frontalier. Parmi elles, 51000 exercent effectivement une activité dans le canton. Les autres travaillent en France ou sont au chômage dans ce pays.

Mais pour avoir une vision réelle des mouvements pendulaires transfrontaliers, il faudrait encore ajouter les quelque 19000 Suisses ou binationaux habitant la France et qui travaillent aussi à Genève sans avoir besoin d'un permis. Et n'oublions pas non plus les 24000 pendulaires vaudois.

Un gain très élevé

Mais restons-en aux frontaliers et aux Suisses résidant en terre française. Selon la direction de la perception du canton, l'impôt prélevé sur ces pendulaires particuliers via l'impôt à la source a rapporté 723 millions en 2007 (622 en 2006).

En parallèle, le canton a reversé 178 millions aux collectivités françaises (3,5% de la masse salariale perçue; 159 en 2006). Le solde pour les collectivités publiques suisses (un quart pour la Confédération et les communes, trois quarts pour Genève) est donc positif de 545 millions. A cette somme, s'ajoute ce que l'Etat n'a pas dépensé pour loger, éduquer, soigner cette population.

Comment le calculer? A Genève, les dépenses publiques (canton, communes) s'élevaient à 21455 francs par habitant en 2006. Donc cette année-là, si le canton et les communes avaient voulu se passer intégralement de frontaliers pour y substituer des salariés locaux,

elle aurait dû dépenser au bas mot un milliard de plus (21455 francs multiplié par 47354 frontaliers actifs en 2006)! A la louche, on peut donc estimer qu'en 2006 les frontaliers ont «rapporté» 1,5 milliard à Genève.

Gains et coûts indirects

Il conviendrait ensuite d'ajouter certains éléments indirects, comme l'impact des dépenses des frontaliers dans l'économie locale ou leurs contributions aux assurances sociales. Il faudrait retrancher certains coûts induits par leur activité, par exemple une partie de l'entretien des routes, des P+R, du CEVA ou du chômage. L'un dans l'autre, Genève est certainement nettement bénéficiaire.

Deux étapes

Libre circulation et frontaliers

- Juin 2004: la priorité à la main-d'œuvre locale tombe. Auparavant, un employeur devait démontrer qu'il n'avait pas trouvé d'employé sur place. Ce n'est plus le cas. La validité des permis G passe à cinq ans et n'est plus liée à la place de travail.
- Juin 2007: toute personne domiciliée au sein de l'Union peut travailler à Genève en tant que frontalier pour autant qu'il reparte à domicile une fois par semaine.

Même pas peur des travailleurs roumains et bulgares

22 janvier 2009

La récession ne remet pas en cause la stratégie des syndicats. Ils estiment que les salariés, protégés par les mesures d'accompagnement, n'ont rien à gagner d'une crise avec l'Union européenne.

La crise suscite déjà son lot de licenciements et de craintes pour l'emploi, mais les syndicats n'ont pas de doute. Ils estiment que la libre circulation des personnes est dans l'intérêt des travailleurs suisses. «L'histoire a montré qu'il est totalement faux de remédier à l'affaiblissement conjoncturel avec un isolement national», affirme le président de Syna, Kurt Regotz. Pour Paul Rechsteiner, président de l'Union syndicale suisse (USS), «la Suisse a besoin de relations clairement définies avec l'Union européenne (UE) en raison de l'interdépendance économique existant au plan international». L'extension de l'accord à la Roumanie et à la Bulgarie ne change pas la donne. Grâce aux mesures d'accompagnement, les syndicats se sentent armés pour contrer les risques de dumping social et salarial.

Front commun

Les Suisses ont déjà dit oui à deux reprises à la libre circulation des personnes. La première fois en 2000, puis en 2005 à nouveau à l'occasion de l'extension de l'accord aux dix nouveaux membres de l'UE. Cet aval populaire a été rendu possible par le mot d'ordre positif des syndicats. Les milieux économiques l'ont bien compris. C'est pourquoi ils se sont résignés à l'adoption des mesures d'accompagnement exigées par les représentants des salariés en échange de leur soutien (lire encadré).

Bien des patrons y voient aussi leur intérêt car ces mesures empêchent une distorsion de la concurrence. Résultat: des commissions tripartites observent la situation et émettent des propositions sur le plan cantonal ou national. Elles réunissent des représentants des employeurs, des salariés et des pouvoirs publics. Leur travail repose sur celui des 150 inspecteurs qui contrôlent sur le terrain les salaires et les conditions de travail.

Secrétaire dirigeant de l'USS, l'économiste Daniel Lampart fait partie de la commission tripartite nationale. «Nous ne faisons pas de contrôles nous-mêmes, explique-t-il. Nous nous basons sur les rapports des commissions tripartites cantonales pour proposer au Conseil fédéral de prendre des mesures. Nous avons décidé d'adopter cette année un contrat type national pour toute l'économie domestique. Par ailleurs, nous définissons les priorités des contrôles cantonaux. Il s'agit de la construction, de la restauration, du travail temporaire et du commerce de détail. Ce sont les secteurs où le risque d'abus est le plus élevé».

Abus réels

Car des abus, il y en a. Le dernier rapport du Secrétariat d'État à l'économie (Seco), qui date de septembre 2007, fait état de 8% d'infraction aux conditions salariales minimales ou usuelles dans les branches qui ne disposent pas d'une convention collective de travail (CCT) déclarée de force obligatoire, voire de 24% dans les domaines dotés d'une CCT déclarée de force obligatoire. Explication de cette différence: les CCT étendues se concentrent dans les branches à risque et les contrôles sont souvent effectués sur la base de soupçons concrets.

Daniel Lampart ne s'alarme pas de la fréquence des infractions. Selon lui, elle démontre l'efficacité des contrôles. «Si on ne contrôle pas, on ne découvre pas d'abus. Et les entreprises qui paient des salaires trop bas sont amendées». Il note que ces contrôles vont être renforcés puisque l'on passera de 150 à 180 inspecteurs en 2010. «Cela permettra de prêter davantage d'attention aux employeurs suisses. Actuellement l'accent est mis sur les travailleurs détachés». Autre développement positif: les travailleurs temporaires bénéficieront

prochainement d'une CCT déclarée de force obligatoire. «Les syndicats et les agences de placement sont d'accord. Nous espérons le feu vert du Conseil fédéral pour ce printemps».

L'agriculture au premier chef

Ces mesures seront-elles suffisantes dans le contexte d'une libre circulation étendue à la Bulgarie et à la Roumanie? Pour Jean-Claude Rennwald, vice-président de l'USS, «il n'y a ni syndrome du métallos bulgare, ni syndrome de la vendeuse roumaine. Cela restera un mythe, comme celui du plombier polonais». Daniel Lampart ne s'attend pas non plus à une vague d'immigration, bien que le niveau de vie de ces pays soit beaucoup plus bas que celui de la Suisse. «Cela pourrait être des régions de recrutement pour les paysans suisses mais l'agriculture est un petit secteur économique. Pour empêcher une pression sur les salaires, il faut conclure un contrat-type».

Les syndicats ne se voilent pas la face. Les mesures d'accompagnement n'ont pas résolu tous les problèmes. «Les sanctions devraient être appliquées plus rigoureusement. En cas d'abus, les cantons hésitent trop souvent à retirer l'autorisation délivrée aux bureaux de travail temporaire», affirme Daniel Lampart. Ils constatent par ailleurs que rien n'est jamais définitivement acquis. Hans-Rudolf Merz a tenté d'introduire par la petite porte la règle du lieu de provenance dans la révision de la loi sur les marchés publics.

Devant le Conseil national, il a promis de revoir sa copie, mais les syndicats restent sur leurs gardes. Ils sont d'autant plus vigilants que la crise alarme leurs propres membres. Or les stratèges syndicaux sont certains d'une chose: la situation serait encore pire en cas de vote négatif car l'économie serait fragilisée et les mesures d'accompagnement démantelées.

CHRISTIANE IMSAND

La chronique de Jacques Pilet. L'Europe a bon dos

22 janvier 2009

Nous avons besoin d'une solide intégration européenne mais nous ne voulons pas jouer pleinement le jeu

La campagne du 8 février sur la libre circulation étendue à la Roumanie et à la Bulgarie est une embrouille déprimante. Parce que de part et d'autre, les protagonistes trichent, cachent leurs arrière-pensées, brouillent les pistes.

L'UDC mise, une fois de plus, sur la peur. Elle se caricature elle-même avec cette affiche montrant trois corbeaux qui déchiquettent une misérable petite Suisse. Les moutons noirs avaient fait hurler. Ces méchants oiseaux font sourire. Personne ne pense sérieusement que l'embauche de quelques Bulgares et Roumains menacera l'emploi des Suisses. En fait, ce que n'osent pas dire les orphelins de Blocher, c'est qu'ils misent sur une crainte plus réelle: celle de la concurrence qu'exercent sur le marché du travail de plus proches voisins, à commencer par les Allemands et les Français.

D'autres ne se gênent pas de jouer cette carte. Tels les groupes de gauche et d'extrême gauche, en particulier à Genève et à Neuchâtel, qui tirent parti de l'inquiétude face à l'afflux des frontaliers et à la sous-enchère des salaires.

Bien entendu, tous savent qu'en fait l'ouverture à la main-d'œuvre étrangère européenne est irréversible. Et nécessaire. L'UDC pousse même l'absurde jusqu'à proposer qu'en cas de succès de son référendum, le Conseil fédéral n'en dise pas mot à Bruxelles et organise un nouveau vote! Une tactique aussi emberlificotée a de quoi troubler les plus fidèles de ce parti mal en point.

Du côté officiel, l'hypocrisie n'est pas absente. Le gouvernement sait qu'en cas de victoire du non, contrairement à ce qu'il affirme, le ciel ne nous tombera pas sur la tête. L'ambassadeur de l'Union européenne à Berne l'a précisé: «Bruxelles» n'exige rien de nous, si la Suisse renonce à tel ou tel accord, c'est son affaire, sa responsabilité. Mais elle sait qu'alors le marais actuel de nos relations deviendrait plus difficile encore à traverser.

Cet embrouillamini résulte de notre choix: nous avons besoin d'une solide intégration européenne mais nous ne voulons pas jouer pleinement le jeu. Nous nous essouffons à courir à côté ou derrière l'Union. Pas étonnant que nous trébuchions sans cesse sur ce parcours accidenté.

Reste que les peurs exploitées à tort et à travers dans ce sempiternel débat doivent être prises au sérieux.

Il est vrai que la concurrence sur l'emploi devient rude. Mais la réponse ne saurait être de tirer le rideau sur le voisinage. Il ne suffit pas non plus de multiplier les mesures de lutte contre le dumping salarial, aussi nécessaires soient-elles. C'est en améliorant leur formation, en l'adaptant mieux aux besoins, que les Suisses protégeront le mieux leurs jobs.

Il est vrai aussi que traînent dans les rues certains étrangers qu'il faudrait mettre à la porte. A Lausanne, place Saint-François, à la tombée de la nuit, des Africains interpellent les passants pour leur offrir de la cocaïne! Il existe du trafic dans toutes les villes, mais nulle part à un tel point d'ostentation et d'impunité. A Genève, des voyous algériens sèment la zizanie depuis des années dans le quartier des Pâquis. Ils sont connus, souvent arrêtés, toujours relâchés, jamais renvoyés parce que l'Algérie n'en veut pas. Or ce pays vient d'acquérir un château à Chambésy pour sa représentation à l'ONU. Il eût été possible de marchander: d'accord pour cet achat, mais reprenez vos crapules. Cela n'a pas été fait. Quant à la justice – qui désespère des policiers impuissants – elle ne réforme pas ses méthodes inefficaces: le

système des jours-amendes continue de faire rire une ribambelle de malfaiteurs. N'allons pas en accuser l'Europe!

Il est vrai enfin que la criminalité organisée prend aussi ses quartiers en Suisse, qu'elle continue d'y recycler ses pactoles sous de discrètes enseignes. Ce mal-là n'a rien à voir avec la libre circulation des personnes. Les mafieux haut de gamme n'en ont pas besoin: leur fric suffit à ouvrir les portes.

L'Europe a bon dos. L'empoignade autour de notre relation avec elle ne fait que brouiller des problèmes dont nous devons trouver nous-mêmes les solutions... la main dans la main avec nos partenaires.

Jacques Pilet

Fâchés, les Roumains volent dans les plumes de l'UDC

22 janvier 2009

COLÈRE | En Roumanie, l'affiche des corbeaux dégoûte certains citoyens, qui se sentent assimilés à des charognards. Réactions particulièrement désabusées chez les Roms, souvent comparés aux oiseaux noirs.

Les moutons noirs l'avaient «gênée». Les corbeaux la «révoltent». Depuis qu'elle a aperçu à la télévision roumaine l'affiche de l'UDC prônant le non à l'extension de la libre circulation à la Roumanie, Ina Tosca est sous le choc. Comment le «pays de Dürrenmatt», dans lequel elle a séjourné six ans, a pu en arriver là? se demande la comédienne et journaliste roumaine. Son impeccable français a l'accent de la colère. «C'est très dur pour moi! Je suis heurtée par cette xénophobie. Nous ne sommes pas des corbeaux. Ce n'est pas ça la Suisse! J'aimerais des excuses.» La quadragénaire en a eues, par téléphone, de la part de ses amis lausannois. Ça ne lui suffit pas.

La Suisse passe pour un pays raciste

Même s'il s'est fait remonter les bretelles par le gouvernement roumain, Livio Hürzeler, ambassadeur de Suisse à Bucarest, ne la consolera pas. «Ici, l'affiche montrant les Roumains comme des charognards venant piller la Suisse a été très mal prise. Les autorités comprennent que c'est le débat démocratique, mais estiment que ce débat va trop loin! La Suisse commence à avoir une réputation de pays raciste. Ces campagnes UDC font oublier que nous sommes une terre d'accueil», déplore-t-il.

De son côté, Markus Wirth, directeur de Holcim Roumanie et président de la Chambre de commerce Suisse-Roumanie, préfère manier l'euphémisme avant de se lâcher: «Cette campagne ne fait rien pour renforcer l'amitié entre nos deux peuples... Au-delà de ça, j'ai honte de la façon dont les Suisses voient et traitent les Roumains.»

Dans les rues de la capitale, révolte et indifférence alternent. Face à l'affiche qu'il découvre, un chauffeur de taxi hausse les épaules, puis lance: «Ça se comprend, avec la mauvaise publicité que nous font les Roms de l'étranger!» Intriguée, une jeune passante pressée s'arrête, scrute le document au sigle de l'UDC, reste quelques secondes silencieuse et conclut: «C'est triste et révoltant, mais les Suisses ont aussi leurs corbeaux, et je sais que cette affiche ne représente qu'une petite partie de leur opinion publique.»

Dans l'imaginaire roumain, ce sont les Roms qui sont assimilés aux corbeaux. Beaucoup voient donc dans l'affiche une attaque frontale contre cette communauté. C'est le cas de Margareta Matache, directrice de Romani Criss, association qui lutte contre la discrimination dont est victime cette minorité représentant 10% de la population. «C'est normal qu'un parti extrémiste utilise de telles méthodes pour manipuler les gens et semer la violence. Mais cela m'étonne quand même de la part de votre pays.» Et la jeune femme de souligner son propos d'un regard noir.

Les Roms, fatalistes plus qu'en colère

Trois cents kilomètres plus loin, à Serat, village perdu au milieu de nulle part. Devant la maisonnette en terre séchée où s'entassaient sa femme et ses quatre enfants, Florinel Baragan jauge l'affiche des «gadjos suisses» avec plus de fatalisme que de colère. «Il y a de la haine et de la discrimination là-dedans. Des corbeaux, c'est comme ça qu'on nous considère tous depuis notre naissance.»

LAURENT GRABET

«L'affiche ne vise aucun peuple»

Pour Claude-Alain Voiblet, coordinateur romand de la campagne de l'UDC, l'affiche des corbeaux atteint sa cible.

Une fois de plus, votre affiche provoque un tollé. Les Roumains jugent cette affiche xénophobe...

Pas du tout. Cette affiche thématise le contenu de notre campagne. Mais elle ne vise aucun peuple en particulier. Elle symbolise pour nous les dangers de cette libre circulation et son extension.

En Roumanie, certains considèrent les corbeaux comme une représentation du peuple rom. C'était votre intention?

Non. Je crois qu'il ne faut pas se tromper de public cible. Nous nous adressons aux électeurs suisses, pas aux Roumains.

Mais s'il ne s'agit ni des Roumains (ou des Bulgares), et ni des Roms, qui sont ces corbeaux noirs?

Les corbeaux sont des oiseaux assez malins et assez sociables pour s'approcher de nos habitations. Mais ils viennent volontiers piquer dans l'écuelle du chien. A travers eux, nous parlons, d'une manière générale, des personnes qui pourraient profiter de la Suisse grâce à la libre circulation.

Finalement, vous êtes satisfait. On parle encore de votre affiche. Elle a donc atteint son objectif...

Complètement. Même sans texte, cette affiche est parfaitement compréhensible. Elle interpelle et incite les gens à s'intéresser à la campagne. C'était notre but.

Cédric Waelti

Le scrutin qui réveille toutes les peurs

23 janvier 2009

La votation du 8 février sur la reconduction et l'extension de la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie suscite toutes les craintes. Entre rumeurs et certitudes, comment identifier le vrai du faux? Notre analyse.

La votation du 8 février attise toutes les peurs. Chez les partisans du oui, comme chez les opposants. «Si le non l'emporte, ce sera une catastrophe, un séisme. Une crise qui, dans le contexte actuel, nous coulerait peut-être définitivement», prédisent certains partisans du oui. Les opposants, et parmi eux l'UDC, affirment qu'un oui à la libre circulation menacerait notre prospérité économique, en raison d'un afflux massif d'étrangers, tout en augmentant le chômage. Qu'en est-il vraiment?

Un non entraînerait la fin des bilatérales: VRAI

Le 8 février, les citoyens sont appelés à voter sur la reconduction de l'accord sur la libre circulation et son extension à la Bulgarie et la Roumanie. Comme ces deux objets ont été liés par le Parlement, les votants ne répondent qu'à une seule et même question. Cela veut dire qu'en cas de non, la Suisse renonce à la libre circulation, ce qui entraîne automatiquement l'annulation des 7 accords bilatéraux, paquet approuvé par le peuple le 31 mai 2000 et entré en vigueur en 2002. A cause de la clause guillotine. Car ces accords sont juridiquement liés entre eux et l'abrogation d'un seul entraîne celle des six autres.

En cas de non, le Conseil fédéral devra notifier à l'UE d'ici au 31 mai que la Suisse ne prolonge pas l'accord sur la libre circulation, pour lequel une période probatoire de 7 ans était prévue. «Six mois plus tard, tous les accords du premier paquet des bilatérales tombent, comme cela figure en toutes lettres dans l'article 25 de l'accord», explique Dominique Boillat, chef suppléant de l'information au Bureau de l'intégration.

Pour l'UDC, la clause guillotine n'est qu'une menace brandie par les partisans de la libre circulation. Le parti estime qu'un non ne soumettrait en aucun cas les accords bilatéraux à des automatismes de résiliation. Mais ce n'est pas l'avis de l'ambassadeur de l'UE en Suisse, Michael Reiterer: «C'est une décision entièrement suisse: en cas de refus de la libre circulation, l'UE ne fera strictement rien. Six mois plus tard, les bilatérales seront terminées», a-t-il expliqué samedi dernier lors d'un grand débat sur l'avenir européen de la Suisse à Neuchâtel.

Un non pénaliserait fortement l'économie suisse: VRAI

L'UE est le principal partenaire économique de la Suisse. Elle absorbe 60% des exportations helvétiques. Les échanges se montent à 1 milliard de francs par jour. En cas de non le 8 février, de très nombreux secteurs de l'économie seraient mis à mal. En premier lieu, l'industrie d'exportation, qui subirait à nouveau des entraves techniques.

«Actuellement, l'UE reconnaît l'homologation des produits suisses. Ce ne serait plus le cas en cas de non», explique Dominique Boillat. Les conséquences ne s'arrêtent pas là, puisqu'un non remettrait en question l'ensemble des 7 accords bilatéraux (libre circulation des personnes, obstacles techniques au commerce, marchés publics, agriculture, transports terrestres, transports aériens, recherche).

L'accord sur les marchés publics permet, par exemple, aux architectes (mais aussi à toute entreprise suisse) d'avoir accès aux appels d'offres européens. Sans cet accord, ils ne pourraient plus participer à un concours européen, car ils seraient d'emblée écartés du marché. L'accord sur les transports terrestres permet à la Confédération de prélever la RPLP

(redevance fédérale sur le trafic des poids lourds liée aux prestations) sur les transporteurs européens. Ces derniers contribuent au quart des recettes de la RPLP (1,336 milliard de francs en 2007). Une somme considérable qui disparaîtrait des caisses de l'Etat.

Un oui engendrerait un afflux massif d'immigrants: FAUX

Les opposants craignent un afflux massif de Roumains et de Bulgares et une augmentation du chômage consécutive. Si le oui l'emporte, les ressortissants de ces deux pays auront effectivement le droit de venir s'établir en Suisse. Mais uniquement sous certaines conditions. Pour obtenir un permis de séjour, les Roumains et Bulgares devront être au bénéfice d'un permis de travail. Et les indépendants devront démontrer qu'ils sont capables de subvenir seuls à leurs besoins. Le nombre d'autorisations de séjour sera limité jusqu'en 2016. Les contingents de permis de longue durée délivrés par an pour les Roumains et les Bulgares passeront progressivement de 362 (en 2009) à 1207 (en 2016). Ce contingentement pourra être réintroduit jusqu'en 2019, si les autorités jugent l'immigration trop forte. Cette dernière sera donc limitée.

Un non entraînerait automatiquement la fin de Schengen: FAUX

Les accords de Schengen/Dublin (coopération en matière de sécurité et asile) ne font pas partie des Bilatérales I, mais des Bilatérales II. Ces deux paquets ne sont pas juridiquement liés en eux.

Mais il est néanmoins très vraisemblable que l'UE refuse la participation de la Suisse à Schengen suite à un vote négatif le 8 février. «L'UE a indiqué à maintes reprises qu'elle faisait de la libre circulation une condition préalable à l'intégration de la Suisse à Schengen», explique Dominique Boillat.

Elly Tzogalis

INTERVIEW

Micheline Calmy-Rey, conseillère fédérale

la fermeture à l'europe : «un poison pour notre économie»

Comprenez-vous qu'en période de récession économique, avec le spectre du chômage qui pèse sur le moral des Suisses, ceux-ci craignent la venue de travailleurs roumains et bulgares?

La première raison de voter oui le 8 février prochain est précisément d'assurer les conditions-cadres pour l'économie suisse. Il est vrai qu'en période de récession les chiffres du chômage augmentent. Et je comprends très bien à quel point la peur ou le fait de vivre la perte d'un emploi est extrêmement douloureux.

Ce n'est pas forcément le moment le plus propice pour parler d'ouverture au monde...

Au fond, on se dit certainement tous que l'ouverture est une bonne chose en soi. Mais individuellement, on se dit: «Je pourrais en souffrir.» Or dans ces conditions, nous avons tout intérêt à tabler sur ce qui a jusque-là fait ses preuves, c'est-à-dire nos relations bilatérales avec l'Union européenne. Je rappelle que l'Union européenne est notre premier partenaire commercial et qu'un emploi sur trois en Suisse dépend du commerce avec le reste de l'Europe. Le poison pour l'économie suisse n'est pas la venue de nouveaux travailleurs, car celle-ci est soumise à des conditions strictes. Le véritable poison serait la fermeture.

Des menaces sont brandies pendant cette campagne: on a l'impression que le ciel va nous tomber sur la tête en cas de non. Mais de nouveaux accords moins contraignants pour la Suisse pourraient être signés, non?

L'Union européenne compte 27 Etats membres qui devraient alors tous être d'accord de renégocier depuis le point zéro avec la Suisse. Qui sommes-nous pour exiger cela ? L'Union européenne a le regard économiquement tourné sur les pays de l'Est, et commence à en avoir assez de devoir régler des cas particuliers, comme le nôtre. En cas de non, l'article 25, alinéa 2 le stipule clairement, les accords des bilatérales¹ tombent. Il faudrait tout recommencer. Peut-on vraiment se permettre de traiter avec arrogance ces accords qui nous ont été si bénéfiques pour notre économie?

Voter non, ce serait faire preuve d'arrogance?

Ce serait adopter une posture arrogante, oui. Mais imaginer pouvoir survivre sans relations avec l'Union européenne, c'est surtout adopter une posture qui n'est simplement pas réaliste, ni raisonnable.

Nathalie Ducommun

Message du président de la Confédération Hans-Rudolf Merz à propos de la libre-circulation (version intégrale)

23 janvier 2009

Chères concitoyennes, chers concitoyens,
Mesdames, Messieurs,

Pendant plus de 25 ans, j'ai travaillé et parfois vécu à l'étranger. J'ai ainsi séjourné au Moyen-Orient, en Afrique du Sud, en Amérique latine et dans plusieurs Etats des Etats-Unis. J'ai presque toujours été bien accueilli et ai pu nouer de nombreuses relations d'amitié. J'ai toujours fait des rencontres intéressantes et accumulé d'utiles expériences. Cette période de ma vie m'est chère, même si je me sens profondément attaché à mon canton d'Appenzell Rhodes-externes. La diversité économique, sociale et culturelle que l'on rencontre à travers le monde m'a marqué et fasciné. Partir à la découverte de mondes étrangers n'a pas toujours été facile. Je suis toutefois heureux et reconnaissant de ne jamais avoir été rejeté, mais au contraire d'avoir été le bienvenu partout.

Le 8 février prochain, nous voterons sur la question de savoir si nous souhaitons continuer ou non d'autoriser les habitants des pays qui nous entourent à vivre et travailler chez nous. Autrement dit, voulons-nous conserver le régime actuel de libre-circulation des personnes en étendant celui-ci aux nouveaux membres de l'UE que sont la Bulgarie et la Roumanie?

La Suisse est un pays ouvert. Choisissons donc d'agir en accord avec nos plus profondes convictions. Une fois encore, ouvrons nos frontières à celles et ceux qui n'ont pas de passeport à croix blanche. Poursuivons notre partenariat avec l'Union européenne. Car l'UE est de loin notre principal partenaire commercial. Un tiers de nos revenus proviennent de nos échanges avec l'UE, un tiers de nos places de travail dépendent de nos relations avec l'UE. Autrement dit, notre prospérité est intimement liée à l'UE. En ces temps d'insécurité économique, préserver la stabilité de nos rapports avec nos partenaires revêt une grande importance. Les accords de libre-échange garantissent cette stabilité pour la Suisse comme pour l'UE. Grâce à ces accords:

- les Suisses ont le droit de travailler et de s'établir dans tous les pays membres de l'UE;
- de même, les ressortissants de l'UE sont autorisés à travailler et à s'établir en Suisse. Cette immigration est toutefois contrôlée, une autorisation de séjour n'étant délivrée qu'à des conditions strictes.
- En outre, certaines restrictions s'appliqueront à l'établissement en Suisse de ressortissants bulgares et roumains durant une période de transition.

Un rejet de la libre-circulation des personnes le 8 février prochain reviendrait à mettre un terme à la voie bilatérale. Etant juridiquement liés entre eux, tous les accords bilatéraux que nous avons conclus jusqu'ici avec l'UE seraient automatiquement annulés.

La votation du 8 février revêt donc une importance fondamentale pour la poursuite de la voie bilatérale. C'est cette voie que la Suisse a décidé d'emprunter dans ses rapports avec l'UE. Opposé à une adhésion, notre pays reconnaît toutefois qu'il ne saurait faire cavalier seul sans se retrouver complètement isolé, ce qu'il ne peut pas se permettre. Car les accords bilatéraux offrent à nos entreprises la possibilité d'accéder plus facilement au marché de l'UE, de recruter le personnel qualifié dont elles ont besoin et de bénéficier des mêmes conditions de concurrence que les entreprises européennes. Ces accords renforcent notre place économique et consolident nos emplois.

Dire oui à la libre-circulation des personnes nous permettra de conforter ces bonnes conditions-cadres et de poursuivre, sur cette base, notre collaboration avec l'UE par la voie bilatérale. Un oui interviendrait après plus de six années d'expériences positives avec la libre-circulation. Les diverses craintes exprimées à ce sujet ne se sont pas réalisées:

- La peur d'une augmentation de la criminalité n'est pas justifiée. Même les craintes à l'égard des Roms sont sans fondement. En effet, la libre-circulation s'applique déjà depuis 2006 aux Roms provenant de Slovaquie et de Hongrie. Et, depuis 2004, les ressortissants roumains et bulgares n'ont plus besoin d'un visa pour séjourner en Suisse jusqu'à trois mois.
- Les problèmes d'abus de l'aide sociale n'ont pas non plus augmenté.
- Enfin, les mesures prises pour lutter contre le dumping salarial et social se sont révélées très efficaces. Or, en cas de rejet de la libre-circulation, ces mesures qui visent à renforcer la protection des employés seraient elles aussi annulées.

J'en suis bien conscient, la libre-circulation des personnes et l'ouverture à l'Europe engendrent de nombreux changements et défis. Elles suscitent, chez certains, un sentiment d'insécurité face à des perspectives économiques moroses. Oui, le chômage va augmenter.

Toutefois, ce ne sera pas à cause de la libre-circulation des personnes, mais du ralentissement de l'économie mondiale. Un oui à la libre-circulation n'empêchera pas la crise économique de déployer ses effets. Mais il nous permettra de consolider des conditions-cadres vitales pour nos entreprises, aidant ainsi notre pays à sortir au plus vite du marasme. Le repli sur soi n'est pas envisageable pour une économie exportatrice comme la nôtre.

Acceptons donc de partager notre diversité économique, sociale et culturelle en votant oui le 8 février.

Le président de la confédération abuse de son autorité au profit de la propagande d'état

23 janvier 2009

Après les voyages de trois conseillères fédérales dans tout le pays depuis des mois pour vanter le Oui le 8 février, voici qu'aujourd'hui, Hans-Rudolf Merz, président de la Confédération, est encore apparu dans une vidéo. Il ne s'agit pas d'information mais bel et bien d'une nouvelle propagande partisane où il ment au peuple. Le Conseil fédéral abuse de son autorité et s'implique dans la campagne de votation par une propagande d'Etat inouïe. L'UDC exige de savoir combien de personnes à l'intérieur et à l'extérieur de l'appareil étatique sont payées pour assurer ce service de propagande et quel est le budget total de la communication du gouvernement pour tromper le peuple suisse.

Il est clair qu'en cas de Non le 8 février, le Conseil fédéral n'a pas le devoir de notifier un résultat indéchiffrable à Bruxelles mais bien celui d'ajouter à l'ordre du jour du Parlement deux arrêtés fédéraux distincts. Ce scandaleux procédé antidémocratique ne doit pas devenir monnaie courante et doit être dénoncé par un refus. De fait, les peurs que le président de la Confédération, a propagé sur l'accès au marché européen ou le recrutement de personnel qualifié en affirmant que : « tous les accords bilatéraux que nous avons conclus jusqu'ici avec l'UE seraient automatiquement annulés » n'ont pas lieu d'être.

L'UDC ne peut plus tolérer cette propagande d'Etat et exige son arrêt immédiat. Il n'est pas acceptable que les citoyens suisses paient pour que les desseins europhiles du Conseil fédéral se réalisent. Trois conseillères fédérales parcourent déjà tout le pays aux frais du contribuable pour assurer le service de propagande. Voilà que même le président de la Confédération abuse de ses prérogatives en publiant une nouvelle vidéo. En conséquence, l'UDC exige de savoir combien de personnes sont payées à ne rien faire, sinon de la propagande en vue des votation du 8 février.

L'UDC veut aussi qu'un bilan des charges de cette sorte de propagande soit publié dans les plus brefs délais afin que chacun puisse se rendre compte des graves abus et des contre-vérités que le Conseil fédéral ventilent.

http://www.udc.ch/?page_id=4271

Roumains et Bulgares, une libre circulation incomplète

24 janvier 2009

UNION EUROPÉENNE | Les travailleurs roumains et bulgares ne peuvent pas encore exercer tous les métiers dans tous les pays de l'Union. Des restrictions transitoires sont encore imposées dans onze pays.

Les réticences à la libre circulation des travailleurs bulgares et roumains ne sont pas une spécialité suisse. Les craintes, pourtant démenties par la réalité des chiffres, existent au sein même de l'Union européenne. Même si elles ne s'expriment pas aussi clairement que sur les affiches de l'UDC. Jusqu'en fin d'année dernière, 15 pays sur 25 imposaient des restrictions à l'encontre des travailleurs bulgares et roumains. Au 1er janvier dernier, ils n'étaient plus que onze. L'Espagne, la Grèce, la Hongrie et le Portugal ont décidé de les lever. En 2013, ce débat sera clos puisque la libre circulation des travailleurs – une des libertés fondamentales garantie par le droit communautaire – deviendra la règle. Dans l'Europe des Vingt-Cinq, la question n'est plus de savoir s'il faut ouvrir ou non le marché de l'emploi aux travailleurs des deux derniers pays intégrés (en 2007) à l'Union, mais s'il faut le faire tout de suite ou plus tard.

Revirement

Parmi les onze pays imposant des restrictions transitoires, il y a «des pays d'Europe continentale qui étaient déjà réticents à l'élargissement à l'Est de 2004, comme l'Allemagne ou l'Autriche, pour des raisons historiques et culturelles», commente René Schwok, titulaire de la chaire Jean Monnet, à l'Institut européen de l'Université de Genève. «Mais le plus étonnant est d'y trouver aussi des pays très ouverts lors de l'élargissement à l'Est de 2004, comme la Grande-Bretagne et l'Irlande, pour des motifs en bonne partie économiques», ajoute-t-il.

L'Irlande, bousculée par la crise, veut protéger ses emplois. En Grande-Bretagne, «l'expérience d'un important afflux de travailleurs polonais depuis 2004 a provoqué un revirement de la politique du gouvernement». Dans un rapport de novembre dernier, la Commission européenne a fait le bilan des répercussions de la libre circulation des travailleurs d'Europe de l'Est. «Ces flux ont eu une incidence positive sur la croissance de l'Union, des conséquences négligeables ou positives sur les finances publiques, le système de protection sociale du pays d'accueil et de faibles répercussions sur les salaires et sur l'emploi des travailleurs locaux», détaille l'étude. Rien que du positif, en somme. En outre, le décollage économique des pays intégrés a facilité le retour au pays de ces migrants. Comme l'atteste l'exemple des Polonais de Grande-Bretagne retournant chez eux.

«Soft sécurité»

Et en période de récession? «Ces travailleurs sont les premiers à perdre leur emploi. Ce sont les plus fragiles», explique René Schwok. Faisant le parallèle entre la campagne d'avant votation en Suisse et le débat en Europe, il remarque aussi que «les opposants à la libre circulation se sont trompés sur l'afflux de pauvres de l'UE en Suisse», et que ses partisans ne savent pas «valoriser l'intérêt de l'élargissement à l'est». Cette avancée est pourtant clairement formulée par nombre de dirigeants européens en termes de «soft sécurité». Beaucoup sont en effet conscients que «l'intégration de ces pays coûte au départ, mais qu'elle les stabilise et les met à l'abri de dérives autocratiques. Pour, à terme, enrichir l'Union européenne».

Olivier Bot

Obstacles variés mais peu efficaces

En cas de oui le 8 février, la Suisse ouvrira son marché du travail aux Bulgares et aux Roumains, mais de façon progressive seulement. Ce système de contingents, censé durer jusqu'en 2016, pourra même être prolongé de trois ans en cas de forte immigration. Comme la Suisse, des Etats de l'Union européenne ont limité l'accès à leur marché des travailleurs bulgares et roumains. Paradoxalement, ces restrictions sont peu efficaces, relève la dernière étude européenne sur le sujet. Ainsi, en Suède, en Finlande, en Grèce ou au Portugal, dont le marché de l'emploi est totalement ouvert, les arrivées de main-d'œuvre ont été peu nombreuses. En revanche, les travailleurs ont afflué en Allemagne ou en Autriche, qui ont restreint l'accès à leurs emplois. Des quotas par métiers La France n'a jusqu'ici ouvert ses portes qu'aux travailleurs roumains et bulgares exerçant dans 52 métiers. L'Allemagne et l'Italie ont aussi décidé de maintenir un accès restreint aux emplois, sauf dans les secteurs où existe un important besoin de main-d'œuvre, comme la construction ou l'agriculture. Les Pays-Bas, qui avaient d'abord décidé d'ouvrir leur marché du travail, ont fait machine arrière. Sous la pression de son opinion publique, le Royaume-Uni a fixé un quota de 20 000 emplois ouverts par an, dans l'agriculture et l'agroalimentaire. L'an dernier, seuls 3600 Roumains ont demandé un visa de travail en Grande-Bretagne.

Libre circulation : nous allons voter à perpétuité !

24 janvier 2009

La votation du 8 février s'annonce cruciale pour l'avenir de nos relations bilatérales avec l'Union européenne. Mais ce n'est pas fini...

Le ton de la campagne peut laisser croire qu'il en va de l'avenir pur et simple de notre politique européenne. Si c'est non le 8 février sur la libre circulation des personnes, toute la voie bilatérale va s'écrouler. Et si c'est oui, nous aurons sauvé notre économie et son besoin de main-d'oeuvre issue de l'Union européenne.

Dans les deux camps, le côté définitif de ces arguments est trompeur. Autant l'UDC qui défend le non n'a pas envie d'avouer que la fin des bilatérales serait peut-être le plus sûr moyen de relancer le débat sur une véritable adhésion à l'Union européenne (UE). Autant la grande cohorte du oui ne souhaite pas décourager ses supporters en expliquant qu'une victoire le 8 février ne représentera en fait qu'un sursis.

En effet, l'UE à 27 pays n'a pas fini de s'élargir avec l'intégration de la Bulgarie et de la Roumanie. Sur les listes officielles de la Commission européenne à Bruxelles, on trouve en premier lieu comme candidat la Croatie, dont on dit que les négociations d'adhésion pourraient aboutir cette année. Ravagée par la crise financière, la petite Islande serait sur le point de demander une procédure d'adhésion accélérée. Et, à plus long terme, tous les pays des Balkans figurent sur la liste des candidats, sans oublier la grande Turquie.

Même si tous les spécialistes s'accordent à pronostiquer un sévère ralentissement du processus d'élargissement, les perspectives de devoir voter sur l'arrivée de nouveaux pays sont réelles en Suisse. Car chaque nouvelle adhésion entraînera une adaptation de l'accord sur la libre circulation des personnes avec la possibilité d'un référendum, donc d'une votation populaire au final.

Vice-président de l'UDC, Yvan Perrin ne cache pas que la tentation sera forte de lancer un référendum contre l'arrivée de pays des Balkans dans le giron de la libre circulation: «J'ai déjà prévenu nos adversaires: un oui le 8 février ne sera qu'un répit de quelques années, car un jour viendra où il faudra voter sur l'Albanie ou le Kosovo!»

Toutefois, l'enjeu se présentera différemment que lors de la votation exceptionnelle du 8 février. Cette fois, nous votons certes sur l'extension de la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie. Mais, surtout, nous sommes appelés à dire si nous voulons maintenir ou non l'ensemble de l'accord sur la libre circulation avec tous les pays de l'UE.

Ce vote d'ensemble avait été promis aux Suisses après quelques années d'application concrète de la libre circulation, acceptée en 2000 avec tous les autres accords bilatéraux. En cas de non le 8 février, l'ensemble des accords seront annulés.

Egalité de traitement

Si c'est oui, cette clause «guillotine» n'existera plus et nous voterons à l'avenir uniquement sur l'adhésion de nouveaux pays. Si les Suisses refusaient, par exemple, l'extension de la libre circulation avec la Croatie, ce serait à l'Union européenne de réagir politiquement et de dire si elle veut tout arrêter avec la Suisse ou accepter une entorse au principe sacré d'égalité de traitement entre ses membres.

Nous ne sommes donc pas sortis de ce cycle de votations européennes qui accaparent le débat et les énergies politiques en Suisse. Les derniers des proeuropéens pourraient profiter de cette campagne pour relancer la solution plus définitive de l'adhésion. Mais la prudence

l'emporte. «Nous ne voulons pas défendre la politique du pire et dire qu'il faut en finir avec la voie bilatérale, même si, en effet, ce n'est pas le meilleur moyen de parvenir à notre but de l'adhésion», explique Crista Markwalder, présidente du Nomes (Nouveau Mouvement européen suisse). Elle annonce toutefois la volonté du Nomes de relancer le débat sur l'adhésion d'ici à 2011.

Et, si c'était non le 8 février, la chienlit qui s'ensuivrait n'obligerait-elle pas à affronter sans attendre ce débat sur l'adhésion? «Il est clair qu'il n'y aurait plus de plan B et que les milieux économiques se convertiraient à l'adhésion. Mais ce serait une adhésion par défaut, ce que nous ne recherchons pas», répond Crista Markwalder.

Relations instables avec l'UE

Avec ou sans politique-fiction, nos relations avec l'UE restent marquées par l'instabilité. N'est-ce pas mauvais pour l'économie? «Cette instabilité fait partie du jeu et nous n'allons pas remettre en question le droit donné au peuple de se prononcer», répond avec une grande prudence Cristina Gaggini, directrice romande d'EconomieSuisse. En pleine campagne, où le lobby patronal investit massivement, on se retient de parler d'autre chose que de l'enjeu «crucial» du 8 février.

«Nous étions prêts à argumenter sur l'alternative de l'adhésion face au problème que pose la voie bilatérale, que le peuple peut cycliquement remettre en question. Mais nos adversaires ont visiblement décidé de mettre la sourdine sur ce thème...» commente Yvan Perrin. Il peut sourire, mais, dans ce débat, l'UDC n'est pas plus exempte de contradictions que les autres...

Rendez-vous dans dix ans, alors?

Ludovic Rocchi

Le «non» irresponsable

24 janvier 2009

On ne peut pas exclure un refus à la reconduction des accords bilatéraux par les Suisses le 8 février prochain, estime Jean-Jacques Roth, directeur et rédacteur en chef du «Temps». Mais les arguments des opposants ne résistent pas à un examen rationnel.

Le climat est trop morose et la question européenne trop empoisonnée en Suisse pour qu'on puisse exclure le pire: un «non», le 8 février, à la reconduction des accords bilatéraux conclus en 2000 avec l'Union européenne et leur extension à la Roumanie et à la Bulgarie.

On entend tout depuis quelques semaines au café du Commerce. L'assassinat d'Epalinges, les cambrioleurs géorgiens, les Roms sur nos trottoirs, les logements introuvables, le pouvoir d'achat qui baisse, le chômage qui monte: à part le verglas, il n'est pas un souci hivernal qui n'ait pour responsable l'étranger. Et s'il est là, bien entendu, c'est que la libre circulation lui a ouvert les portes. CQFD.

Même les opposants de mauvaise foi ont de la peine à lier des éléments dont l'élémentaire bon sens indique qu'ils sont sans rapport. Qu'importe puisque le moteur du rejet n'a pas besoin de carburant! La menace étrangère et l'allergie à l'Union européenne assurent une rente d'un gros tiers de votants qu'il n'est pas nécessaire de convaincre. S'ajoutent des peurs liées à la crise dont la réalité commence à se faire sentir. Et des problèmes plus ou moins liés aux sept accords bilatéraux, comme la pression sur les marchés du travail de Genève ou du Tessin, ou l'accès inégalement accordé aux PME suisses par les pays voisins dans l'obtention de marchés publics.

Ces difficultés ne pèsent pourtant rien face aux bénéfiques que la Suisse tire des accords. Emploi, croissance, formation: leur énumération remplirait une page de ce journal. Ils sont si clairement avantageux, d'ailleurs, qu'ils finissent par devenir partie du problème. Rien de tel désormais qu'un soutien écrasant des partis et des experts (et des médias!) pour déclencher le réflexe le plus pervers du populisme: si tout le monde est d'accord, c'est bien qu'on nous ment!

Pour le reste, pas un argument des opposants ne résiste à un examen rationnel. Pas même celui du dumping salarial redouté à gauche de la gauche, puisque les bilatérales ont permis la mise en place d'un système de contrôle, qui sera renforcé. Et qu'on ne nous parle pas des vagues de Bulgares et de Roumains frappant à nos portes: des contingents sévères sont en place pour sept ans, dix ans si nécessaire!

Nous avons pris l'habitude de jouer notre lien avec l'Europe à quitte ou double, votation après votation. Mais au moins, par le passé, l'UDC a fondé son combat sur des principes. Dans le cas présent, elle engage la Suisse au pur saccage de ses relations avec l'Union européenne. Sans autre perspective qu'une hypothétique et douloureuse reconstruction d'un travail de bientôt vingt ans, et préconisé par elle après le refus de l'adhésion à l'EEE en 1992.

Cette votation prend donc un tour absurde, par l'asymétrie entre la légèreté des motifs de refus et la gravité des conséquences qu'il entraînerait. Car il ne s'agirait pas d'opérer un simple rafistolage avec 27 pays européens. Nous aurions pour perspective une glaciation de notre relation avec nos partenaires directs, un affaiblissement de notre position vis-à-vis d'eux, dans un contexte de crise qui exclura tout traitement amical. Au moment même où la libre circulation offre enfin à la Suisse la population immigrée dont l'UDC rêvait, par l'afflux de main-d'œuvre qualifiée et européenne!

Il est consternant de voir un parti de gouvernement jouer l'intérêt général à la roulette russe pour le seul réconfort de ses militants ébranlés. Si par malheur, et sans doute contre son intime désir, le «non» l'emportait le 8 février, l'UDC en porterait la responsabilité. Elle serait écrasante. A la mesure de son irresponsabilité, et du chaos où elle nous plongerait.

Jean-Jacques Roth

<http://www.letemps.ch/Page/Uuid/f6686760-e997-11dd-b87c-1c3fffea55dc%7C0>

NON à la libre circulation incontrôlée des personnes !

24 janvier 2009

Samedi 24 janvier 2009, les Jeunes UDC du Valais romand (JUDCVR) ont accueilli l'assemblée des délégués des Jeunes UDC Suisse à la Cave Giroud à Sion. A cette occasion, les JUDCVR ont intégré officiellement la structure des Jeunes UDC Suisse. Les JUDCVR ont également profité de cette occasion pour adopter leur mot d'ordre pour la votation fédérale du 8 février :

NON à l'extension à la Roumanie et la Bulgarie

Le jour décisif arrive, la pression monte, les politiciens se déchaînent et la presse s'en réjouit. On nous dit : « Voyez-vous ? Le plombier polonais n'est pas venu ! N'ayez pas peur, le maçon roumain ne viendra pas... ». Que de naïveté ! Les partisans du OUI semblent volontairement négliger un détail important. Certes, en 2005, la Suisse a accepté l'extension de la libre circulation aux pays l'Est dont la Pologne. Cependant, ils oublient de préciser que cette extension n'entrera pleinement en vigueur qu'en ... 2011.

Dans ces conditions, il paraît d'autant plus hasardeux d'étendre cette libre circulation à la Roumanie et la Bulgarie alors que nous n'avons pas le recul nécessaire pour mesurer les conséquences de la libre circulation I et II.

Ce qui est sûr par contre, c'est que depuis que la Roumanie a adhéré à l'UE, l'immigration de tziganes a explosé dans toute l'Europe. Pour souligner la gravité des événements, le Ministre italien sous l'ère Prodi, l'europhile Giuliano Amato, n'hésitait pas à parler d'une vague «historique d'immigration» d'un demi-million de Roumains en moins d'une année.

De plus, avec la libre circulation des personnes, nous perdons le contrôle du marché du travail et ne pouvons plus adapter et réglementer l'immigration. La porte est ainsi ouverte aux abus.

Afin de préserver nos emplois et nos salaires, les JUDCVR recommandent de voter NON le 8 février à l'extension incontrôlée de la libre circulation des personnes à la Roumanie et Bulgarie

Jeunes UDC du Valais romand

Grégory Logean, Président
Noélie Bron, Secrétaire

La libre circulation a bien servi Genève

25 janvier 2009

Les chiffres sont formels. L'économie genevoise a flambé ces dernières années et les salariés en ont profité. Si des abus existent, notre enquête dans quatre secteurs économiques révèle des situations très contrastées. Pour limiter la sous-enchère salariale, les partenaires sociaux du bâtiment ont placé leur secteur sous contrôle.

Salaire mensuel brut médian (salaire standardisé à 40 heures de travail par semaine).
Salaire pour le secteur privé, en francs

Branche économique	Année			
	2000	2002	2004	2006
Construction	5299	5628	5648	5824
Hôtellerie et restauration	3762	3837	4127	4127
Commerce de détail, réparation d'articles domestiques	4331	4476	4738	4608
Transports et communications	5365	5655	5164	5365
Activités financières, assurances	8417	8662	9384	9921
Immobilier, autres services aux entreprises	6563	7086	7258	6988
Enseignement (privé)	6298	7033	7413	7600
Santé et activités sociales (privé)	5479	6000	6283	6481

© DR | Evolution des salaires à Genève par secteur de 2002 à 2006.

La libre circulation des personnes et l'extension de l'accord à la Roumanie et à la Bulgarie passent le verdict des urnes ce 8 février. A Genève, le débat semble se focaliser étrangement sur les travailleurs frontaliers. Etrangement car la libre circulation n'a pas «inventé» ce statut. Elle n'a fait que simplifier et amplifier un système datant du début du XXe siècle. Il permettait à l'économie genevoise de puiser (hors contingent de travailleurs étrangers) la main-d'œuvre dont elle avait besoin.

Acceptée en 2002, introduite progressivement depuis 2004, la libre circulation a coïncidé avec une phase de très haute conjoncture. Entre 2007 et 2008, 10000 emplois ont été créés à Genève, un chiffre historique. Le canton offre ainsi 297000 emplois pour 234000 personnes en âge de travailler.

En associant la croissance économique à la pénurie de logements qui sévit à Genève, on comprend mieux la très forte progression des salariés employés ici mais vivant hors du canton. En 2008, on dénombrait 52000 frontaliers actifs, 24000 pendulaires du canton du Vaud et à peu près 20000 Suisses ou binationaux établis en France. Soit 95000 travailleurs vivant hors murs.

Salaires en hausse

Ce grand remue-ménage a-t-il eu un impact négatif sur le salarié local? Les chiffres disent le contraire. Le taux de chômage a baissé (nos éditions de jeudi) et les salaires ont progressé dans pratiquement toutes les branches (voir infographie ci-contre). Et la tendance s'est accentuée en 2007 et 2008, selon les statistiques nationales. Les opposants rétorqueront que c'est la moindre des choses lorsque la conjoncture est si bonne. Les partisans répliqueront que la libre circulation a largement contribué à la croissance.

ÉRIC BUDRY

La Suisse n'a pas les moyens de dire non

25 janvier 2009

EDITORIAL | «On cherche à faire peur aux Suisses. A leur faire croire que tout s'effondre si on dit non à la libre circulation. C'est comme en 1992», dénonce l'UDC. Mais le climat n'est pas celui de cette époque où l'Europe faisait encore rêver et avait déclenché une campagne totalement exaltée.

«On cherche à faire peur aux Suisses. A leur faire croire que tout s'effondre si on dit non à la libre circulation. C'est comme en 1992», dénonce l'UDC. Mais le climat n'est pas celui de cette époque où l'Europe faisait encore rêver et avait déclenché une campagne totalement exaltée. Une élite europhile annonçait à l'unisson un cataclysme majeur si la Suisse refusait d'entrer dans l'EEE. Le peuple avait donné raison à l'UDC, seule à dire non et militer pour la voie solitaire.

Seize ans plus tard, changement de décor radical. Nous voilà avec un dispositif de sept accords bilatéraux longuement et finement négociés. La libre circulation des personnes en constitue un pilier. Le 8 février les Suisses décideront s'ils veulent prolonger l'accord en vigueur et du même coup l'étendre progressivement à la Roumanie et à la Bulgarie, nouveaux membres de l'UE.

Le temps des rêveurs est bien révolu. La Suisse s'apprête à entrer en récession. Il faut donc se poser la question de façon complètement pragmatique: quels sont les intérêts de la Suisse? La réponse est sans appel: qu'il s'agisse d'emplois ou de croissance économique, l'ouverture du marché du travail ainsi que l'ensemble des accords ont très largement et positivement contribué à notre prospérité, à Genève comme dans le reste du pays. Les chiffres sont incontestables même si on remarque des points noirs dans certains secteurs, au bout du lac aussi (lire notre enquête).

Est-ce que l'extension de la libre circulation va changer ce tableau? Là encore, c'est un non catégorique qui s'impose. Il n'y aura pas de déferlante de Roumains qui viendraient voler leur place de travail aux Genevois comme il n'y a pas eu de vague de plombiers polonais. Quant à l'invasion de Roms et autres criminels liés à l'extension de la libre circulation, il relève de la pure affabulation. Strictement rien ne les empêche aujourd'hui de franchir nos frontières. Garanti qu'il n'y aura pas un mendiant ou un délinquant de plus ou de moins dans les rues de nos cités, quel que soit le résultat issu des urnes.

Au-delà de l'argumentation économique ou sécuritaire, les motivations des opposants se nourrissent de rejets bien connus. Ils craignent, avec ce vote, d'être définitivement pris dans la broyeuse européenne. L'idée d'un rapprochement «automatique» inéluctable avec ce corps étranger qu'est l'UE continue de faire peur. Pour répondre à cette crainte, ils sont prêts à sacrifier l'ensemble des accords bilatéraux si profitables à la Suisse. Car l'automatisme de la clause dite guillotine est lui bien réel. Pas grave, affirme l'UDC. Au pire, le Conseil fédéral renégocierait alors de nouveaux accords car l'Union en a besoin également. Certes, mais il est inconcevable que les 27, et non plus les 15, approuvent, séparément comme il se doit, un dispositif nouveau aussi avantageux pour la Suisse.

Il s'agit le 8 février de voter pour la préservation de l'acquis issu de laborieuses négociations avec l'UE et non de se lancer dans une nouvelle aventure européenne. Un oui ne constitue pas une voix pour l'UE mais bien un vote dans le plus pur intérêt de la Suisse et de ses citoyens.

PIERRE RUETSCHI

<http://www.tdg.ch/actu/divers/suisse-moyens-dire-2009-01-25>

Libre circulation des personnes : évolution des proportions de ressortissants de l'Union européenne (UE) et de ressortissants de pays tiers

26 janvier 2009

Depuis l'introduction de la libre circulation des personnes avec l'UE 27/Association européenne de libre échange (AELE) en 2002, l'immigration en provenance de ces pays a tendance à augmenter alors que celle issue des Etats tiers tend à diminuer. La population résidente permanente de nationalité étrangère en Suisse connaît une évolution similaire.

L'immigration en provenance de l'UE 27/AELE et de pays tiers est une question régulièrement soulevée dans le cadre des débats autour de la libre circulation des personnes.

La statistique des étrangers 2008, désormais disponible sous forme de projet, permet de faire les constatations suivantes en ce qui concerne l'immigration de la population résidente permanente de nationalité étrangère en provenance de pays tiers (pays qui ne font pas partie de l'UE 27/AELE) :

- Immigration nette: l'immigration nette (solde migratoire = entrées moins sorties) en provenance de pays tiers a reculé de 41,7% entre 2002 et 2006 (de 31 804 à 18 551 personnes). L'immigration nette a certes repris puisqu'elle a atteint 25 758 personnes à la fin de l'année 2008, mais ce chiffre reste inférieur de 19% à celui de 2002. L'augmentation enregistrée en 2007/2008 s'explique par la forte demande du marché du travail compte tenu de la conjoncture particulièrement favorable.
- Immigration brute: l'immigration brute suit une courbe identique (immigration sans tenir compte des sorties). Si 48 665 personnes sont entrées en Suisse en 2002, ce chiffre est redescendu à 36 543 en 2006 avant de repartir à la hausse pour atteindre 44 036 en 2008.
- Effectif: l'effectif de la population résidente permanente de nationalité étrangère montre que la proportion d'étrangers provenant de pays tiers a chuté de 42% à 37,4% entre 2002 et 2008. Au cours de la même période, la proportion de ressortissants d'Etats membres de l'UE 27/AELE est passée de 58% à 62,6%. En 2007, le nombre de ressortissants de l'UE 27/ AELE a progressé de 5,3% par rapport à l'année précédente. Durant le même laps de temps, le nombre de ressortissants de pays tiers a fléchi de 0,1%. En 2008, la population résidente permanente de nationalité étrangère provenant de l'UE 27/AELE a progressé de 6,8%, celle provenant d'Etats tiers de 0,4%.

Ces chiffres indiquent que, depuis l'entrée en vigueur le 1er juin 2002 de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), l'immigration en provenance des pays de l'UE 27/AELE augmente tandis que celle issue d'Etats tiers recule et ce, même si cette dernière a connu une augmentation conjoncturelle en 2007/2008.

Cette évolution est conforme à la volonté du Conseil fédéral et au système binaire d'admission inscrit dans la loi fédérale sur les étrangers (LEtr), selon lequel le besoin de main-d'oeuvre étrangère doit en priorité être satisfait par les pays de l'UE/AELE grâce à l'ALCE. Seul un nombre limité de travailleurs hautement qualifiés et de spécialistes provenant d'Etats tiers est admis, une mesure qui contribue également à améliorer l'intégration de la population étrangère.

Enfin, le projet de statistique des étrangers 2008 met en évidence le fait que le travail constitue un motif d'immigration de plus en plus important pour la population résidente

permanente de nationalité étrangère tandis que le regroupement familial a perdu en signification. Entre 2005 et 2008, la proportion d'étrangers venus en Suisse afin d'y exercer une activité lucrative est passée de 37,5 % à 50 % alors que le pourcentage de ceux entrés en bénéficiant du regroupement familial a reculé de 39,2 % à 31,2 %.

Renseignements:

Jonas Montani, Office fédéral des migrations, +41 31 325 98 80

Editeur:

Office fédéral des migrations

Internet: <http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html>

<http://www.news.admin.ch/dokumentation/00002/00015/?lang=fr&msg-id=25052>

« Je suis optimiste pour le vote du 8 février »

26 janvier 2009

L'ambassadeur de la Commission européenne en Suisse, Michael Reiterer, est venu prendre la température de la campagne de votation en Valais et au «Nouvelliste». Entretien.

L'Autrichien Michael Reiterer est un homme clé pour les relations entre la Suisse et Bruxelles. Il est en effet l'ambassadeur de la Commission européenne en Suisse. Et comme il le dit, l'un de ses rôles consiste à faire comprendre aux dirigeants de l'Union européenne les spécificités suisses. Vendredi dernier, Michael Reiterer était à Sion où il a rencontré le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina. Puis, il a tenu à rendre visite à la rédaction du «Nouvelliste». Nous en avons profité pour l'interviewer.

Michael Reiterer, étiez-vous déjà venu en Valais?

Oui, bien sûr puisque j'essaie de me rendre dans tous les cantons suisses pour prendre la température de votre fédéralisme. J'ai également fait du ski à Crans et à Zermatt et j'apprécie les bains thermaux de Loèche. En discutant avec Jean-Michel Cina de la libre circulation et de son importance pour votre économie, j'ai réalisé que l'industrie chimique était fortement implantée en Valais et pas seulement à Bâle. Or, pour ce type d'activité la Suisse a besoin de main-d'œuvre internationale et européenne.

Vu d'ici, on a l'impression que la Suisse a de moins en moins de marge de manœuvre face à Bruxelles.

Il faut comprendre que l'Union européenne compte désormais 27 pays et qu'elle déplace ses frontières ainsi que son regard vers l'Est. La génération de politiciens européens a changé. Les anciens faisaient plus de politique avec le cœur, je pense par exemple à Helmut Kohl et à François Mitterrand. Les nouveaux politiciens européens sont plus techniciens. Ils pèsent les avantages et les désavantages... La marge de manœuvre de la Suisse va certes se resserrer mais cela ne veut pas dire qu'elle va subir un diktat. Les experts suisses peuvent être impliqués davantage pour le développement de la législation européenne. Quand une bonne idée gagne sur le plan technique, il est ensuite plus facile d'influencer le plan politique.

Mais si la Suisse dit non le 8 février?

Votre gouvernement va informer l'Union européenne que le peuple suisse a dit non. Puis, après six mois, les bilatérales I seront caduques. Ensuite, l'action dépendra seulement de la Suisse. Je rappelle au passage que les Bilatérales I ont été inventées par la Suisse après son rejet de l'EEE pour accéder au marché européen. Mais je suis optimiste sur le vote du 8 février.

Que pensez-vous de la campagne des partisans de la reconduction-extension de la libre circulation?

Il faut prendre au sérieux le fait que durant une crise les gens ont peur pour leur travail. Au lieu de dire surtout qu'en cas de non une catastrophe va venir, il faut convaincre les gens là où ils ont peur. Discuter avec eux pour leur faire comprendre que la libre circulation ne menace pas les postes de travail d'une part car l'économie suisse a besoin de main-d'œuvre européenne et d'autre part car la libre circulation n'est pas sans limite. En effet, pour travailler en Suisse un Européen a besoin d'un contrat de travail et un indépendant ne peut pas rester s'il ne peut pas prouver que son travail lui permet de gagner sa vie. Et puis, si après le oui du 8 février la situation venait malgré tout à se détériorer comme le prédisent les opposants à la libre circulation, la Suisse pourrait en tous temps résilier ce traité avec un préavis de six mois.

VINCENT PELLEGRINI

http://www.lenouvelliste.ch/fr/news/valais/je-suis-optimiste-pour-le-vote-du-8-fevrier_9-128588

Libre-circulation : pourquoi l'UE garde le silence

26 janvier 2009

A Bruxelles, la consigne est de commenter le moins possible la votation fédérale du 8 février. Et pas seulement pour respecter la souveraineté helvétique...

Que pense l'Europe, à moins de deux semaines du rendez-vous bilatéral du 8 février, de la campagne menée en Suisse pour ou contre la reconduction et l'extension de la libre-circulation? La réponse se lit dans le silence ambiant, aux plus hauts échelons de la Commission européenne et du Conseil des ministres. «Nos interlocuteurs suisses nous ont bien fait comprendre que moins l'ombre de Bruxelles apparaîtra dans ce débat, mieux ce sera», nous avouait encore, voici quelques jours, un diplomate communautaire. Silence en général assorti d'une remarque sur le «profond respect de la souveraineté suisse» par l'UE. Entendez: pas question de donner l'impression que «l'eurocratie» vilipendée par l'UDC cherche à influencer l'issue du scrutin...

A bien creuser toutefois, les raisons de ce silence ne tiennent évidemment pas au seul respect du libre choix des Suisses. Car à travers cette votation, l'Europe institutionnelle sait qu'elle se regarde aussi dans un miroir. L'échec cinglant, le 12 juin dernier, du référendum irlandais sur le Traité de Lisbonne remanié - seule consultation populaire au sein des Vingt-Sept - a montré combien demeurerait béant le fossé entre la perception qu'ont les citoyens de l'UE, et les vertus avancées par Bruxelles, cinq ans après l'historique élargissement à l'est du 1er mai 2004.

La réputation de la Roumanie et de la Bulgarie, aussi fausse soit-elle, est également une blessure. Les rappels à l'ordre successifs infligés par la Commission aux deux derniers pays entrés dans l'UE pour leurs problèmes rampants de corruption et de mauvaise gouvernance montrent que leur intégration reste, dans certains domaines... en pointillée. «Soyons lucides, les Roumains comme les Bulgares n'ont pas bonne côte, poursuit notre interlocuteur. C'est injuste, mais au sein de l'UE, beaucoup de politiciens populistes s'engouffreraient sans gêne dans cette brèche si l'opportunité d'un référendum similaire à celui du 8 février leur était donné». La campagne pour les élections européennes de juin, qui débutera début mai, sera d'ailleurs sans doute émaillée de tels dérapages.

Ce silence de l'UE est enfin «compréhensif» pour une autre raison. Même si la voie actuelle du bilatéralisme sectoriel empruntée par la Suisse gêne aux entournures la mécanique communautaire, et même si beaucoup à Bruxelles jugent que l'Espace économique européen (EEE), composé de la Norvège, du Liechtenstein et de l'Islande, est le seul véhicule adéquat pour gérer les pays tiers; la Confédération conserve l'image d'un partenaire fiable. Exigeant certes, mais solide et surtout «raisonnable» lorsque des obstacles sérieux se présentent. Or la clause guillotine - qui conduira à coup sûr, prédit-on ici, à remettre en cause une partie des accords bilatéraux, ouvrant la porte à une périlleuse négociation pour la Suisse - est tout, sauf un enjeu d'image ou un arrangement juridique aisément remplaçable. Le silence de l'UE, autrement dit, a une valeur stratégique: «Ne rien dire, c'est signifier par le vide qu'il n'y a pas de plan B», complète un eurodéputé. L'absence de mots, vu de Bruxelles, trahit l'absence d'alternatives.

Richard Werly

<http://www.letemps.ch/Page/Uuid/7eca9320-eb9c-11dd-b87c-1c3fffea55dc%7C1>

Extraits du Service de presse de l'UDC, n° 4

26 janvier 2009

Le croassement des corbeaux n'a pas la même résonance partout...

par Claude-Alain Voiblet, coordinateur UDC Suisse romande

La relative neutralité politique des médias ne s'exprime de toute évidence pas à travers un soutien ou un élan de sympathie marqué à l'UDC. Si cela était le cas ça se saurait ! Toutefois lorsque l'attitude de ces derniers devient un véritable plébiscite en faveur de la reconduction et l'extension de la libre circulation le 8 février prochain, notre parti se doit de réagir vivement.

A la simple lecture de 24 Heures ou du Temps au cours de ces quinze derniers jours nous pouvons comptabiliser 33 articles en faveur de l'élargissement de la libre circulation contre 3 articles qui proposent timidement de voter NON. Nul besoin de recourir à l'œil aguerrit d'un expert en communication pour mettre le doigt sur le manque d'objectivité et surtout sur le traitement orienté de la campagne menée par notre parti. A titre d'exemple aucun journaliste des principaux quotidiens romands n'était présent lors des conférences de presse du Comité romand contre l'extension des bilatérales; pas l'ombre d'un journaliste à nos différentes tribunes politiques. Par contre ces mêmes journalistes n'ont aucune difficulté à se rendre dans les fauteuils douillets des milieux intellectuels de Bucarest à la recherche de quelques privilégiés qui pourront s'attaquer sans contradicteurs à l'affiche de notre parti. Pour ceux qui comme moi, ce sont rendus en Transylvanie dans le nord de la Roumanie, ils apprécieront l'objectivité très relative des propos d'acteurs qui n'ont strictement aucun droit à s'immiscer dans un débat politique réservé aux citoyennes et aux citoyens de notre pays. Cette même presse est hélas très avide des propos de "corbeaux potentiels", au sein de notre parti, qui pourraient parler de divisions hypothétiques et ainsi par leurs dires ternir l'image de l'UDC.

Cela mis à part il ne se passe plus un jour sans qu'un reportage, qu'un éditorial ou qu'un article de presse rappellent aux suisses qu'ils n'ont pas le droit de dire NON le 8 février prochain. Alors si la Suisse n'a pas le droit de dire NON, pourquoi le peuple doit-il voter ? Parce que dans notre pays, au contraire de biens d'autres pays pas très éloignés, nous vivons dans une véritable démocratie. Si l'on met cette situation dans une perspective temporelle, on nous servira une fois encore cette diatribe lorsque l'Union Européenne s'élargira aux pays de l'ancienne Yougoslavie ou à la Turquie.

Dès lors pourquoi les médias, mis à part le débat concernant l'affiche des corbeaux qui est un vecteur utilisé dans leur démarche commerciale, n'ont-ils pas le courage de simplement publier les principaux arguments objectifs valorisés par la campagne de l'UDC ?

Les parlementaires fédéraux hostiles à notre parti ont préféré lier la poursuite des accords bilatéraux à l'extension aux deux nouveaux pays. Pour soi-disant donner une leçon à l'UDC, ils n'ont pas hésité à prendre le peuple suisse en otage de leur politique partisane. Hélas de très nombreux médias apportent, sans retenue, leur concours à ce jeu médiocre.

Pourquoi ne pas dire clairement qu'une personne qui apporte la confirmation qu'elle a travaillé 360 jours dans son pays peut simplement travailler 5 jours chez nous pour obtenir les mêmes droits que les travailleurs qui ont trimé souvent durant 30 ans dans notre pays ? Pourquoi ne pas dire qu'un séjour de trois mois dans notre pays est possible sans aucune autorisation ou qu'il est envisageable pour chaque résident concerné par la libre circulation de créer une entreprise en Suisse ?

Ne serait-il pas judicieux de préciser que les caisses de l'Assurance-invalidité ou de l'assurance-chômage sont désespérément vides, qu'une personne qui a simplement apporté

la preuve d'un engagement de douze mois dans notre pays a droit à l'ensemble des prestations sociales ?

Le remboursement d'une partie des primes des caisses maladie, les allocations pour enfants ou les prestations complémentaires font aussi partie intégrante des nombreuses prestations offertes à tous ressortissants venant des pays concernés par la libre circulation des personnes.

Les médias n'ont pas le droit, sous le couvert d'une éthique professionnelle discutable et à géométrie sociopolitique variable, de bafouer les droits démocratiques de notre pays. Ils ont le devoir d'informer sans omettre d'énoncer les conséquences de l'extension de la libre circulation des personnes. Aux yeux de l'UDC les électrices et les électeurs de notre pays ont objectivement aussi le droit de savoir pourquoi notre parti propose de voter NON le 8 février 2009.

Libre circulation des personnes : qu'arrive-t-il vraiment en cas de non le 8 février 2009?

par Luzi Stamm, conseiller national, Baden-Dättwil (AG)

Les partisans d'un oui le 8 février prochain prétendent qu'un non entraînerait automatiquement la fin des accords bilatéraux I. Est-ce exact? Les accords bilatéraux seraient-ils automatiquement résiliés en cas de non? Par qui le seraient-ils? Que fera la Conseil fédéral?

La situation de départ

La Suisse a conclu le 21 juin 1999 un accord de libre circulation des personnes avec l'UE (le peuple a confirmé ce choix le 21 mai 2000). Contrairement aux autres accords bilatéraux, ce traité n'a pas seulement été conclu avec l'UE, mais aussi avec chacun de ses membres individuellement.

L'accord de libre circulation a été conclu pour une première période de sept ans à compter du 1^{er} juin 2002. Détail important: selon l'article 25 de l'accord, celui-ci est prolongé pour une durée indéterminée si aucune des deux parties ne le résilie avant le 31.5.2009 par une "notification" à l'autre partie.

Si la libre circulation des personnes est résiliée par une notification, cet accord arrive à échéance six mois plus tard, en même temps que les six autres accords bilatéraux I (c'est à ce niveau qu'agit ladite clause de la guillotine). Que cette notification soit faite avant ou après le 31 mai 2009 ne joue donc strictement aucun rôle. Ce dernier point est décisif.

Première possibilité:

le Conseil fédéral argue du fait qu'un non ne peut pas être interprété

Que se passe-t-il exactement en cas de non le 8.2.? Le Conseil fédéral pourrait recourir à l'argument que l'UDC avançait déjà l'an passé pendant le débat parlementaire sur cet objet: deux questions complètement distinctes ayant été réunies en un seul "paquet" par un procédé démocratiquement et légalement discutable, un non ne peut pas être interprété correctement. En effet, le non visait-il l'extension de la libre circulation des personnes à la Bulgarie et la Roumanie ou, d'une manière générale, la poursuite de la libre circulation avec les pays membres de l'UE? Ou le peuple suisse a-t-il dit non par dépit devant un projet qui comporte deux questions, mais qui n'autorise qu'une seule réponse?

Le Conseil fédéral peut donc argumenter sur un plan juridique en relevant que toute la problématique doit être une nouvelle fois portée devant le Parlement, soit aussi bien la poursuite de la libre circulation des personnes que son extension à la Roumanie et la Bulgarie. Conséquence: il y aurait un nouveau débat au Parlement. Et, surtout, le Conseil fédéral n'aurait pour le moment rien à notifier à Bruxelles – ni résiliation, ni autre chose.

Il y a fort à parier que le Conseil fédéral reporte toute l'affaire devant le Parlement en cas de non le 8.2., même si cette procédure peut paraître cynique aux yeux de la population suisse: le peuple aurait en effet récolté des signatures uniquement pour obtenir que l'objet soit reporté devant les Chambres fédérales afin qu'elles séparent les deux questions alors que cela aurait dû être fait dès le départ.

Deuxième possibilité :

le Conseil fédéral applique le non en procédant à une notification à l'UE

Le Conseil fédéral peut aussi décider d'interpréter un non le 8.2. comme un rejet aussi bien de la poursuite de la libre circulation des personnes que de son extension. Il devrait alors choisir entre les variantes suivantes:

Non extension à la Roumanie et la Bulgarie

Après un non le 8.2., la Suisse pourrait annoncer à l'UE que la libre circulation des personnes ne peut pas être étendue à la Roumanie et la Bulgarie (il est même discutable que cette communication soit formellement nécessaire). L'UE dispose alors de trois options:

(1) Elle accepte cette décision. On pourrait en fait s'attendre à cette attitude de la part de Bruxelles puisqu'au moment de la conclusion des accords bilatéraux l'UE a renoncé à demander une extension automatique de celle-ci lors de chaque élargissement de l'UE. Elle a adopté cette procédure pour tous les autres accords. Pourquoi pas pour la libre circulation des personnes? La Suisse a ainsi obtenu la possibilité de traiter les nouveaux Etats membres de l'UE autrement que les anciens.

(2) En cas de refus de la libre circulation des personnes par le peuple suisse, l'UE pourrait résilier cet accord avec l'argument qu'elle ne peut accepter que les deux nouveaux Etats membres, la Roumanie et la Bulgarie, soient traités autrement que les 25 "anciens" membres. Une telle résiliation paraît improbable, notamment du fait que ces 25 Etats devraient eux aussi résilier l'accord, y compris nos voisins italien et allemand qui sont trop intéressés à la poursuite des accords bilatéraux, en particulier celui sur les transports terrestres.

(3) La troisième possibilité qui s'offre à l'UE est d'ouvrir de nouvelles négociations avec la Suisse. La Suisse y trouverait un avantage en ce sens qu'elle pourrait par exemple négocier la mise en place de contingents permanents par analogie à ce qu'a obtenu la Liechtenstein. Et, surtout, il serait possible de reconduire des accords bilatéraux non controversés de part et d'autre – comme par exemple, la suppression des obstacles techniques au commerce.

Résiliation globale de la libre circulation des personnes

Le Conseil fédéral pourrait interpréter un non du peuple suisse comme un rejet général de toute la libre circulation des personnes et communiquer à l'UE que la Suisse ne veut pas reconduire cet accord. Même si le gouvernement poursuivait cette stratégie, il y a un point essentiel que le Conseil fédéral refuse obstinément d'admettre:

pour faire sa notification à Bruxelles, la Suisse n'est absolument pas liée à la date du 31 mai 2009; elle peut choisir librement la date de cette notification. Voici en effet l'énoncé de l'article 25 de l'accord de libre circulation des personnes: "*Le présent accord est conclu pour*

une période initiale de sept ans. Il est reconduit pour une durée indéterminée à moins que la Communauté européenne ou la Suisse ne notifie le contraire à l'autre partie contractante, avant l'expiration de la période initiale. En cas de notification, les dispositions du par. 4 s'appliquent" (en clair, six mois à dater de la réception de la notification les sept accords bilatéraux I sont abrogés).

En d'autres termes, le fait qu'une éventuelle résiliation par la Suisse intervienne avant ou après le 31 mai 2009 ne joue strictement aucun rôle. Cela signifie aussi dans la pratique que le Conseil fédéral n'est pas lié à un délai avant l'échéance duquel il doit trouver une solution pour les accords bilatéraux I. Le gouvernement suisse pourrait se contenter de faire sur un ton poli la communication suivante à Bruxelles: *"A la suite de la décision du peuple suisse, le Conseil fédéral est contraint de procéder prochainement à une résiliation, mais nous devons fixer un délai réaliste pour trouver des solutions satisfaisant les deux parties concernant tous les accords bilatéraux I. Nous vous annonçons donc que nous devons vous communiquer à la mi-2010 que l'accord sur la libre circulation des personnes sera dénoncé pour la fin de l'année 2010."*

Conclusion

Le Conseil fédéral prétend qu'un non le 8 février prochain serait une catastrophe pour la Suisse. Or, il suffit d'un peu de bon sens humain pour comprendre qu'il n'en est rien: premièrement, la chance est grande pour que le Conseil fédéral reporte cet objet devant le Parlement afin d'y rouvrir un débat de fond; deuxièmement, même en cas de résiliation, les deux parties ont un intérêt trop grand à la poursuite des accords bilatéraux I pour ne pas chercher de nouvelles solutions. Le point déterminant est que le Conseil fédéral n'est absolument pas pressé par le temps pour résilier l'accord de libre circulation.

La Roumanie et la Bulgarie : pas mûres pour l'UE, mais mûres pour la Suisse ?

par Hans Fehr, conseiller national, Eglisau (ZH)

Avec un rouleau compresseur de propagande politique coûtant plus de dix millions de francs et des menaces absurdes on tente de nous faire croire aux bénédictions de la libre circulation des personnes. Ne vous laissez pas impressionner: dites tout simplement non le 8 février prochain.

Non au sabotage de nos droits populaires

Le simple fait que le Parlement ait réuni en un seul "paquet" les deux projets de la poursuite de la libre circulation des personnes et de son extension à la Roumanie et la Bulgarie est une raison suffisante pour opposer non sec et sonnante à cette procédure trompeuse. Le citoyen ne peut en effet donner qu'une seule réponse à deux propositions distinctes. Cette manœuvre anticonstitutionnelle est une atteinte grave à notre démocratie.

Non à une immigration incontrôlée

Contrairement à ce qu'on tente de nous faire croire, la libre circulation des personnes et notamment son extension aux deux pays les plus pauvres de l'Union européenne, la Roumanie et la Bulgarie, apportent à la Suisse une immigration incontrôlée. Avec les conséquences suivantes, notamment en période de récession: baisse des salaires, augmentation du chômage, œuvres sociales menacées, hausse de la criminalité, perte de souveraineté.

- Même le Conseil fédéral s'attend à ce que l'extension de la libre circulation des personnes augmente "la pression migratoire par rapport à celle exercée par les

ressortissants d'autres pays d'Europe centrale et orientale" ("Tages-Anzeiger", 30.1.2008).

- La Commission UE a sévèrement critiqué la Roumanie et la Bulgarie à cause de l'énorme corruption qui sévit dans ces Etats et elle a même bloqué des fonds de soutien de plusieurs centaines de millions d'euros destinés à ces pays. Ces pays ne sont donc pas "mûrs" pour l'UE, mais ils seraient pour la Suisse?
- Depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation (1.1.2007), l'Italie et l'Espagne sont submergés de centaines de milliers de Roumains et de Bulgares. La criminalité explose dans ces deux pays. Voulons-nous importer ces problèmes en Suisse également?
- On sait que chaque citoyen UE a le droit d'entrer en Suisse pendant six mois (jusqu'à 15 dans certains cas) pour y chercher du travail. S'il en trouve, il peut faire venir sa famille (qui peut comprendre toute la parenté directe) et revendiquer toutes les prestations de notre système social. Il suffit qu'un citoyen UE ait travaillé 364 jours dans un pays UE et un seul jour en Suisse pour qu'il ait droit à la totalité des indemnités de chômage.
- Le renforcement de la récession met de plus en plus de citoyens UE au chômage aux frais des assurances sociales suisses. Durant le dernier trimestre 2008, le nombre d'Allemands au chômage a augmenté de 50%, celui des Portugais de 89%. **Et c'est dans une telle situation qu'on nous demande d'ouvrir également les portes aux Bulgares et aux Roumains ainsi qu'aux millions de Gens du voyage que comptent ces deux pays?**
- De plus, chaque citoyen UE a le droit de s'installer en Suisse comme "indépendant". Il peut accepter des mandats à des tarifs excessivement bas et travailler comme peintre en bâtiment, couvreur, jardinier, menuisier, tenancier de buvette, voire comme médecin, dentiste ou avocat. D'où une pression énorme sur les salaires et la perte de l'emploi pour de nombreux Suisses.

Non à la légende de la clause de la guillotine

La menace de la clause de la guillotine avancée par les partisans de la libre circulation n'est qu'une légende. En cas de non le 8 février prochain, les accords bilatéraux I (transit des poids lourds, etc.) continuent de courir aussi longtemps que le Conseil fédéral ne notifie pas officiellement une résiliation à Bruxelles. **En cas de non, l'UE n'entreprendra rien", a même confirmé Michael Reiterer, ambassadeur de l'UE en Suisse** (swissinfo.ch, 17.1.2009). Il n'y a d'ailleurs rien d'étonnant à cela: l'UE se punirait elle-même en dénonçant des accords qui lui profitent à plus de 80%. En revanche, le Conseil fédéral devra "dэфiceler" le honteux paquet de la libre circulation et soumettre séparément les deux objets au Parlement et au peuple (en cas de référendum). Ce n'est pas plus compliqué que cela.

Aucun pays souverain au monde ne prend le risque de la libre circulation des personnes. Ce serait proprement irresponsable d'y exposer un petit pays comme la Suisse qui compte aujourd'hui déjà plus de 20% d'étrangers.

Il n'y a que des bonnes raisons pour refuser la libre circulation et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie

par Dominique Baettig, conseiller national, Delémont (JU)

Non au paquet artificiellement ficelé

Sur la forme d'abord: ficeler deux objets différents, en sachant que l'extension à la Roumanie et à la Bulgarie seule, (qui ne satisfait pas complètement les Etats membres de l'UE et ne passerait sûrement pas le cap des urnes non plus) risquait d'être refusée est faire preuve de mépris et de légèreté pour les citoyens/électeurs. Ou les considérer comme des « enfants » qu'il faut gronder pour convaincre. Ou des archaïques, des souverainistes, des désuets de la démocratie directe qui n'est plus de mise à l'heure de la gouvernance éclairée

mondialiste .Ils sont des « démodés » dont il faut combattre la tendance sournoise à vouloir défendre leurs intérêts de proximité (ce qui signifie « discriminer » pour les bien-pensants, les bien-votants).

Non à l'obligation d'être lié à la croissance incontrôlée du « machin »

L'Europe est un nain politique, incapable d'exercer un contrepoids aux directives de Washington. Son agrandissement n'est qu'une pure ouverture de nouveaux marchés et une tentative d'affaiblir, (en ponctionnant ses élites et ses ressources humaines), la Russie et les Etats autrefois dans le giron soviétique, dont on a pillé l'économie, démonté l'Etat et arrosé les nouveaux collaborateurs méritants de prestations d'assistance. Jusqu'où ira son extension : Kosovo ? Géorgie ? Turquie ? Et connaissant les manières de penser franco-sarkoziennes : le Maghreb ? Israël ? Nous n'avons pas à être liés, sans pouvoir dire notre mot, à l'extension erratique, infinie et non démocratique de ce « Machin » sans âme ni colonne vertébrale.

Non à la libre circulation facilitée du crime organisé

Les nouveaux Etats ne sont guère stabilisés et sont au sommet du classement européen des corruptions, culture démocratique faible, grande liberté laissée au crime organisé. Ici tout s'achète et tout se vend. L'administration n'est guère fiable et l'Etat ne fait pas grand-chose pour motiver ses concitoyens à travailler pour l'avenir. On y distribue (en Bulgarie particulièrement) facilement la nationalité et les naturalisés de fraîche date partent rapidement à l'étranger. Le crime organisé (cambriolages, vols, prostitution, immigration illégale, trafics de drogue) bénéficie tout particulièrement de ce contexte laxiste et non fiable.

Non à l'exportation des problèmes socio-culturels non résolus

Le problème des « Roms », minorités non assimilées et assimilables est source d'inquiétude aussi pour d'autres Etats européens. Les agissements criminels contribuent au sentiment d'insécurité et alourdissent les budgets de l'aide sociale, surchargent les intervenants qui s'épuisent dans des causes perdues d'avance. Pas d'angélisme ni de naïveté en ouvrant toutes grandes les portes du supermarché suisse avec sa tendance à passer à la caisse à la survenue de tout problème, par crainte d'être méchant en disant « non ».Les entreprises d'exportation, favorables à l'accord, défendent leurs intérêts. Mais qui défend les intérêts du peuple ?

Non à la liberté totale de s'installer où l'ont veut, non à l'immigration « choisie » ou subie

La libre circulation est un mythe ultralibéral, une croyance quasi religieuse dans les bienfaits du libre-échange, du nomadisme, du déracinement, de la croissance par l'utilisation des ressources humaines considérées finalement comme de simples carburants. L'idéologie du « bon sauvage » n'est pas si éloignée de celle du « bon migrant » qui va dynamiser, dynamiter les liens « archaïques » sociaux, Nations, Etats, syndicats, entreprises, agriculture de proximité, souveraineté alimentaire, droits démocratiques qui sont autant d'obstacles à la marchandisation, l'industrialisation, la standardisation d'une humanité globale et sans âme. La libre circulation c'est aussi la libre possibilité d'exploiter les nouveaux arrivants, de faire subir des pressions aux indigènes (dumping salarial).L'immigration « choisie » pille les ressources humaines de Nations émergentes qui sont ainsi privées de potentialités de développement. Les abus sont dans les deux sens : pillage des nations des migrants et augmentation des risques d'abus au détriment du système social du pays d'accueil. Nous ne voulons pas de ce système là...

La libre immigration est une menace pour l'environnement et représente un risque de régression pour les valeurs sociales éthiques et le développement durable

La croissance à court terme, seule justification de l'adversaire, empêche la société de réfléchir à l'aménagement d'un nouveau style de vie, moins stressant, plus proche des valeurs réelles, moins mécanisée, moins frénétique de consommation et de gaspillage coûteux et généralisé... La chute de la natalité est une manière de freiner le pillage des ressources et la destruction des surfaces naturelles, du paysage. L'immigration est une mauvaise solution qui repousse les réformes indispensables, la revalorisation de l'économie familiale, de la consommation de proximité, de la solidarité indispensable face au vieillissement de la population, la revalorisation de l'éducation familiale. L'immigration est comme les carburants fossiles (apparemment bon marché mais destructeur sur le long terme) et ne sert qu'à une frénésie de consommation et de gaspillage de ressources à très court terme mais avec des effets irréversibles sur l'environnement, la culture, la langue, le lien commun de solidarité. Le recours à la migration est une politique de « bouche-trous », une remise à demain de décisions importantes dont la facture nous sera comptabilisée au prix fort. Les nouveaux venus sont moins démocrates, moins respectueux de l'environnement, moins policés dans leurs rapports à autrui, moins responsabilisés par rapport à l'avenir d'un pays qu'ils habitent d'abord pour bénéficier de l'ascenseur social.

L'invasion a déjà eu lieu

Dans certains domaines, les Suisses sont déjà minorités. Si l'on voit le numéro de plaque d'immatriculation des ouvriers et employés des entreprises jurassiennes, on peut frémir. « Je travaille dans le Jura mais je vis et participe ailleurs à la vie économique », est-ce acceptable ? Dans le Nord de la Suisse, les Allemands, et ceci dans de nombreux domaines professionnels, sont installés en masse. En médecine, en psychiatrie particulièrement, là où le respect et la compréhension réciproque sont indispensables, nombreux sont les ressortissants des Balkans et surtout les Roumains. Ils viennent de cultures démocratiques récentes et l'on comprend que l'Etat recoure à de tels supplétifs autoritaires/paternalistes pour ses tâches de police sanitaire. En période de crise et de récession qui s'annonce, un chômeur suisse est un chômeur de trop. Une rente AI distribuée à un opportuniste migrant, une allocation de chômage est une rente de trop, une charge pour l'économie. Un migrant criminel de plus en prison (avez-vous une idée de ce que coûte une journée de prison ?) c'est un migrant de trop.

Les bilatérales : une entreprise d'import-export

par Urs C. Grassi, délégué UDC International, Hô-Chi-Minh-Ville (VN)

Avec l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie, les bilatérales se réduiraient à une simple entreprise d'import-export, au dépens de la population active de Suisse: exportation de places de travail et importation de cas sociaux. Les partisans manquent d'arguments. C'est pourquoi aujourd'hui il est du dernier chic de se taire plutôt que de mentir.

La Roumanie et la Bulgarie sont les Etats membres les plus corrompus de l'UE. Raison pour laquelle et Sofia et Bucarest ont été à plusieurs reprises sévèrement critiquées par Bruxelles. Les sociétés multinationales sont les seules à trouver leur compte dans de tels pays. Cela est particulièrement patent en Asie (par ex. en Thaïlande) ou en Afrique (par ex. au Nigéria). Car c'est avec des gouvernements corrompus que l'on signe les meilleurs contrats: coûts énergétiques à prix cassés, règlements sur l'environnement bafoués, mépris des contrats de travail, indifférence face au droit de la population à de l'eau potable (Rayong, Thaïlande), etc...

Un oui à l'extension de la libre circulation à la Roumanie et à la Bulgarie devrait donc principalement profiter aux grandes multinationales plutôt qu'à l'économie en général. Le niveau d'éducation moyen dans ces deux pays est faible, voire très faible. Il n'est donc pas

question ici des travailleurs qualifiés dont l'économie suisse a apparemment un besoin si urgent. Il s'agit plutôt d'exporter des emplois suisses à faible valeur ajoutée vers ces deux pays et d'importer des cas sociaux. La crise économique et financière a durement touché l'Europe de l'Est. Des usines ferment en Roumanie, à l'image de celle du fabricant de câbles Leoni à Pitesti. Les Roms ne seront donc pas les seuls, en cas de oui à l'extension, à envahir la Suisse. Des milliers de chômeurs se joindront à eux pour venir bénéficier de l'aide sociale de notre pays, comme c'est déjà le cas dans l'UE.

A court d'arguments, les partisans de l'extension préfèrent des allégations de plus en plus absurdes. Ou alors ils privilégient le silence aux mensonges. Comme l'a fait le conseiller national radical Gerold Bührer, président d'économiesuisse, avec son refus de participer à un débat public avec Christoph Blocher organisé par l'UDC. Quant à Hanjörg Walter (UDC/TG), presque devenu conseiller fédéral, il se ment à lui-même lorsqu'il se félicite des bonnes expériences faites avec les travailleurs roumains dans l'agriculture. Car ce faisant il prouve que les Accords bilatéraux sont superflus. En effet les Roumains travaillant déjà dans l'agriculture en Suisse ont immigré avec des contrats de travail tout à fait normaux, bien que leur pays ne connaisse pas la libre circulation avec le nôtre.

C'est pourquoi le 8 février, seuls les plus inconscients vendront à leur bourreau la corde pour les pendre et voteront en faveur des bilatérales. Les entrepreneurs, les employés et tous les actifs responsables opposeront, quant à eux, un non résolu à ce projet.

Libre circulation des personnes : fictions et réalités

par Patrick Freudiger, conseiller général, Langenthal (BE)

Le Conseil fédéral, les associations économiques et les syndicats, bref toute la classe politique fait une publicité bruyante pour la libre circulation des personnes avec la Roumanie et la Bulgarie. Et tous les moyens sont bons pour faire avancer cette cause. Ainsi, on peut lire ce qui suit dans la fiche d'information officielle publiée par l'Office fédéral de la migration (ODM), le Bureau de l'intégration (DFAE/DFE) et le Secrétariat à l'économie (SECO) sur la libre circulation des personnes: (traduction de l'allemand) *"La condition est qu'ils (les immigrants; note de l'auteur) possèdent un contrat de travail valable, peuvent faire état d'une activité lucrative indépendante ou, pour les personnes n'ayant pas d'activité lucrative, peuvent prouver qu'ils disposent de moyens suffisants et qu'ils sont complètement assurés contre la maladie."*

Ces prétendus faits avancés avec conviction ne reposent en vérité que sur des espoirs et leur unique but est d'enjoliver la situation. La réalité est très différente et elle se présente comme suit:

- en principe n'importe qui peut venir en Suisse, qu'il soit de Bucarest ou de Lisbonne. Tout ressortissant de l'UE a le droit de séjourner en Suisse pendant six mois pour chercher du travail (art. 2 al. 1 ALCP).
- un immigrant qui peut faire état d'un contrat de travail d'une durée d'au moins un an ou qui fait la preuve qu'il travaille comme indépendant, reçoit une autorisation de séjour pour cinq ans au moins (art. 6 al. 1 et art. 12 al. 1 annexe ALCP). Cette autorisation persiste même si la personne en question a perdu son travail entre-temps. Donc, s'il est vrai qu'une partie des immigrants ont besoin d'un contrat de travail pour entrer en Suisse, ces personnes peuvent cependant rester dans le pays rester sans en posséder un.

- un immigrant qui a cotisé pendant un an à l'AVS et à l'assurance-chômage ou trois ans à l'assurance-invalidité a droit à une rente (art. 29 al. 1 LAVS, art. 13 al. 1 LAC, art. 36 Abs. 1 LAI).
- les rentes AVS et AI sont également versées à l'étranger. Conformément aux dispositions de la libre circulation des personnes, elles ne sont pas adaptées au pouvoir d'achat local. Or, une rente maximale AVS est égale à dix fois le salaire minimal imposé en Roumanie. Aujourd'hui déjà, une rente AI sur sept est versée à l'étranger. La libre circulation des personnes augmentera cette exportation de rentes suisses.
- la feuille de propagande publiée par le Conseil fédéral concernant le regroupement familial est totalement à côté de la réalité. Le droit d'immigrer en Suisse n'est en effet pas seulement accordé à une personne possédant un contrat de travail, mais aussi à toute sa famille. Et en l'occurrence on entend par famille toute la parenté depuis les grands-parents jusqu'aux petits enfants des deux conjoints. L'entrée en Suisse est accordée à tous les parents à l'entretien desquels pourvoit l'immigrant (art. 3 al. 2 annexe 1 ALCP). Il va de soi que la fiche d'information officielle ne souffle mot de cet aspect.
- Si l'immigrant est un salarié, il peut même faire venir toute sa famille aux frais de l'Etat. On lit en effet ce qui suit dans le manuel que le canton de Zurich a édité à l'intention de ses services sociaux (chiffre 5.2.3.): *"Si le ressortissant UE/AELE est un salarié, son droit au regroupement familial ne s'éteint pas, même si la famille dépend durablement et de manière importante de l'aide sociale."*

La libre circulation des personnes autorise l'immigration en masse aux frais de l'Etat. Il s'agit là d'une erreur politique de fond. Comment accepter que les associations économiques réclament davantage de liberté dans le choix de leurs employés, mais font payer à la collectivité les coûts sociaux de cette immigration en masse? Comment accepter que des politiques demandent la libre immigration en Suisse, mais refusent de faire payer aux immigrants les coûts de leur immigration? Cette politique consiste à accorder des privilèges à certains groupes de la population aux frais de la collectivité. La crise des crédits "subprime" a précisément pour origine une politique de ce genre. Pour maîtriser la récession qui nous attend nous n'avons certainement pas besoin d'une immigration en masse "subprime" d'une main-d'oeuvre non qualifiée en provenance de Roumanie et de Bulgarie.